



Mémoire
Présenté par
FAYE, Ndiara

**UNIVERSITE GASTON BERGER DE
SAINT-LOUIS UFR DES LETTRES
ET SCIENCES HUMAINES
SECTION DE GEOGRAPHIE
Espaces et Sociétés Rurales**

**Analyse des incidences géographiques liées aux
projets VN et PZGC sur la grande côte : les cas de
Lompoul sur mer et Potou sur mer**

Année académique :
2009-2010

UNIVERSITE GASTON BERGER DE SAINT-LOUIS
UFR DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES
SECTION DE GEOGRAPHIE
Espaces et Sociétés Rurales
Laboratoire LEIDI



MEMOIRE DE MASTER II

**ANALYSE DES INCIDENCES GEOGRAPHIQUES LIEES AUX
PROJETS VN ET PZGC SUR LA GRANDE CÔTE : LES CAS DE
LOMPOUL SUR MER ET POTOU SUR MER**



Présenté par :
Ndiara FAYE

Sous la direction de :
M. Oumar DIOP
Maître de Conférences

Année académique : 2009-2010

DEDICACE

Je dédie ce mémoire de master 2 à ma mère.
Que la Terre lui soit légère.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

REMERCIEMENTS

J'adresse mes remerciements les plus sincères au Professeur Oumar DIOP, mon encadreur. Par sa rigueur scientifique, il a contribué à identifier l'essentiel des questions soulevées dans ce mémoire de master 2 par souci de clarté et de simplicité. Il m'a même aidé à obtenir des données essentielles et nécessaires pour la réalisation de ce mémoire qui n'aurait jamais été mené à terme sans lui. Je le remercie pour la confiance, les conseils et les encouragements.

Je remercie infiniment le CODESRIA qui, dans le cadre du Programme de petites subventions de mémoires, m'a aidé financièrement pour l'achat de livres, le travail de terrain, mais aussi l'impression du document.

Je remercie tous les professeurs de la Section de Géographie de l'Université Gaston Berger de Saint-Louis : Serigne Modou FALL, Sidy Mohamet SECK, Boubou Adiouma SY, Mouhamadou Maouloude DIAKHATE, Cheikh SARR, Cheikh Samba WADE, André DALMEDA, Adrien COLY, Dha DIENG et Fatou Maria DRAME.

Je remercie également mon père qui m'a aussi aidé financièrement et moralement à réaliser ce travail de recherche avant l'arrivée du financement du CODESRIA.

Je remercie aussi le Directeur Général de l'Agence Nationale de l'Aménagement du Territoire et ses collaborateurs, le président du conseil rural de Darou Khoudoss, ceux de Kab Gay et Léona, ainsi que leurs collaborateurs, sans oublier les autorités du Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature et celles des conseils régionaux de Thiès et de Louga pour l'obtention des documents et des informations utilisés dans la réalisation de ce mémoire.

Je remercie cordialement mes condisciples étudiants avec qui j'ai partagé certaines informations et idées relatives aux questions posées dans cette étude.

SOMMAIRE

| | |
|--|---------|
| Dédicace..... | I |
| Remerciements..... | II |
| Sommaire..... | III |
| Liste des sigles..... | IV |
| Introduction..... | page 1 |
| Problématique..... | page 6 |
| Méthodologie..... | page 11 |
| Première partie : Analyse géographique du littoral de Lompoul sur mer et Potou sur mer..... | page 15 |
| Chapitre 1 : Le littoral de Lompoul sur mer et Potou sur mer : un cadre géographique favorable aux activités agropastorales, industrielles et au tourisme..... | page 17 |
| Chapitre 2 : Les territoires de Lompoul sur mer et Potou en tant que cadre favorable aux activités agropastorales et industrielles..... | page 26 |
| Chapitre 3 : Présentation du projet Ville nouvelle (VN) et du Projet Zircon Grande Côte (PZGC)..... | page 33 |
| Deuxième partie : Incidences géographiques du projet Ville nouvelle et du Projet Zircon Grande Côte à Lompoul sur mer et Potou sur mer..... | page 40 |
| Chapitre 1 : Le littoral de Lompoul sur mer et Potou sur mer en tant qu'espace d'enjeux..... | page 42 |
| Chapitre 2 : Aménagement du littoral de Lompoul sur mer et Potou sur mer comme facteur des dynamiques territoriales..... | page 49 |
| Chapitre 3 : La rente foncière côtière comme facteur de dynamique spatiale à Lompoul sur mer et Potou sur mer..... | page 53 |
| Chapitre 4 : Les projets d'aménagement du littoral comme facteur de dynamique démographique..... | page 59 |
| Conclusion..... | page 69 |
| Références bibliographiques..... | page 72 |
| Table des illustrations..... | page 79 |
| Table des matières..... | page 81 |
| Annexes..... | page 84 |

LISTE DES SIGLES

ANAT : Agence Nationale de l'Aménagement du Territoire

ANPT : Agence Nationale pour la Promotion du Tourisme

AID : Aire d'Industrialisation Diffuse

APIX : Agence nationale chargée de la Promotion des Investissements et des Grands Travaux

ARD : Agence Régionale de Développement

ATADEN : Assistance Technique pour l'Aménagement et le Développement Economique des Niayes

BOT : *Build Oerate Transfert*

CCOP : Commission de Contrôle des Opérations Domaniales

DAT : Direction de l'Aménagement du Territoire

DEEC : Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés

DEFCCS : Direction des Eaux et Forêts, de la Chasse et Conservation des Sols

DGPRES : Direction de la Gestion et de la Planification des Ressources en Eau

EIES : Etude d'Impacts Environnemental et Social

GIE : Groupement d'Intérêt Economique

ICS : Industrie Chimique du Sénégal

MDL : *Mineral Deposit Limited*

NEPAD : Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique

PADEN : Projet d'Aménagement et de Développement Economique des Niayes

PCR : Président de Conseil Rural

PAI : Plan Annuel d'Investissement

PLD : Plan Local de Développement

PME : Petites et Moyennes Entreprises

PMI : Petites et Moyennes Industries

PNAT : Plan National d'Aménagement du Territoire

PZGC : Projet Zircon Grande Côte

SAPCO : Société d'Aménagement de la Petite Côte, devenue, en 2004, Société d'Aménagement et de Promotion des Côtes et Zones Touristiques du Sénégal

SDAGC : Schéma Directeur d'Aménagement de la Grande Côte

SIL : Système Industriel Localisé

SPL : Système Productif Localisé

ZAEN : Zones Agro-Ecologiques des Niayes

Introduction

Le Sénégal dispose d'un littoral de « plus de 700 Km »¹ allant du nord au sud du pays. Ce littoral est divisé en trois zones : le Littoral Nord ou la Grande Côte qui va de l'embouchure du fleuve Sénégal à la presqu'île du Cap Vert, le « Petit Littoral »² ou la Petite Côte allant « de Bargny à la Pointe de Sagomar »³ et le Littoral Sud (dénommé la Côte sud) qui continue jusqu'à Oussouye (à Ziguinchor), excepté la partie située en territoire gambien.

La Grande Côte s'étend environ sur 185 km de long, avec une largeur variant entre 5 et 15 km.

Le découpage administratif de la Grande Côte présente quatre régions côtières : Dakar, Thiès, Louga et Saint-Louis. Les départements de ces régions situés sur la Grande côte sont Dakar, Pikine, Rufisque et Guédiawaye (pour la région de Dakar), Thiès et Tivaouane (concernant la région de Thiès), Kébémér et Louga (pour la région de Louga) et Saint-Louis. Plusieurs communes et communautés rurales de ces départements se situent sur le Littoral Nord. Ce sont, en plus des communes des départements de la région de Dakar, les communes de Cayar (département de Thiès), Mboro (département de Tivaouane) et de Saint-Louis, et les communautés rurales de Sangalkam (département de Rufisque), Diender Guédj, Darou Khoudoss, Taïba Ndiaye et Notto Gouye Diama (département de Thiès), Diokoul, Kab Gaye et Thieppe (département de Kébémér), Léona (département de Louga) et Gandon (département de Saint-Louis).

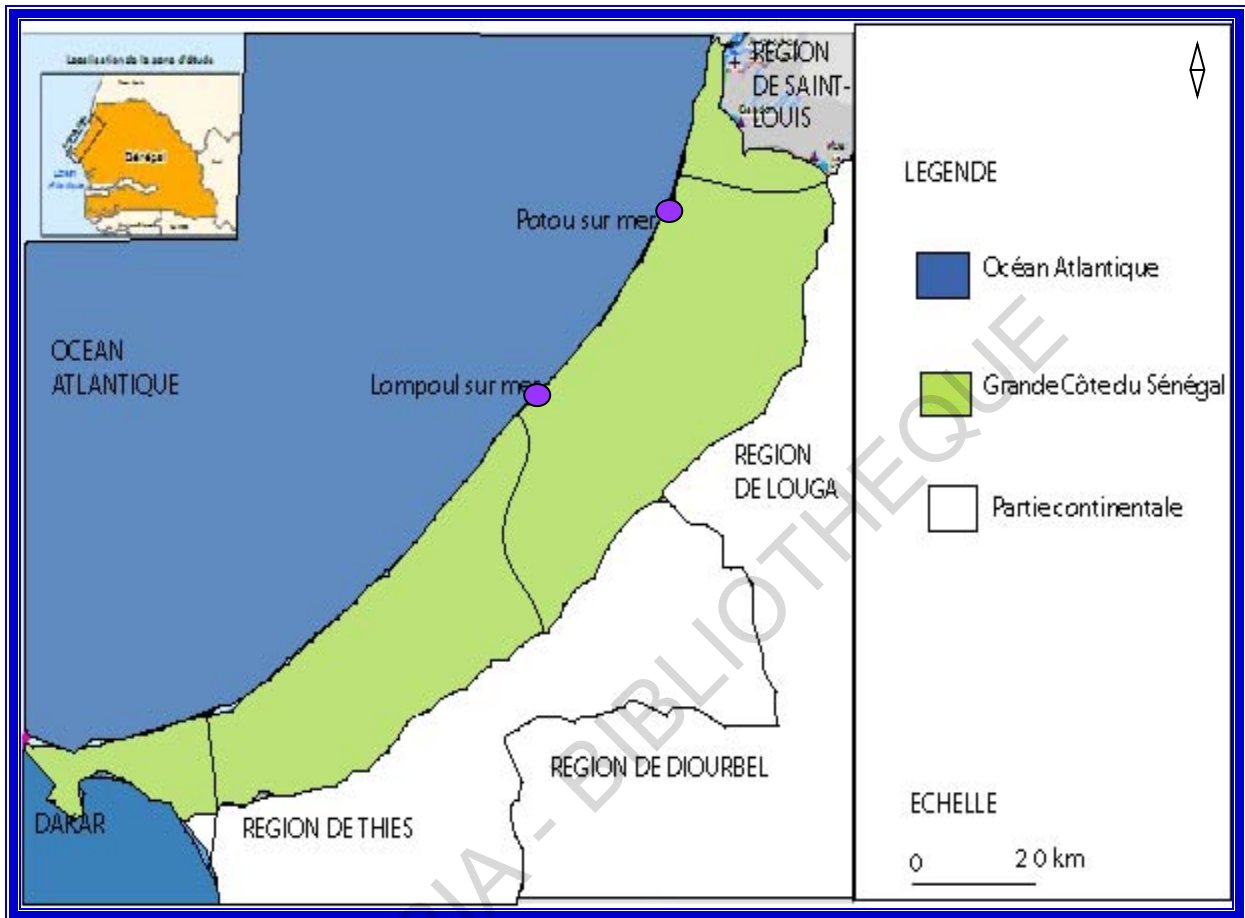
Le village de Lompoul sur mer se situe dans le département de Kébémér et celui de Potou sur mer, dans le département de Louga. Lompoul sur mer se trouve dans la communauté rurale de Kab Gaye (arrondissement de Ndande). Potou sur mer est dans la communauté rurale de Léona (arrondissement de Sakal).

¹-Etat du Sénégal, Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature (2005) : *Rapport sur l'état de l'environnement au Sénégal*, Dakar, Centre de Suivi Ecologique.

² -Terme utilisé par les usagers, en se référant à la Petite Côte

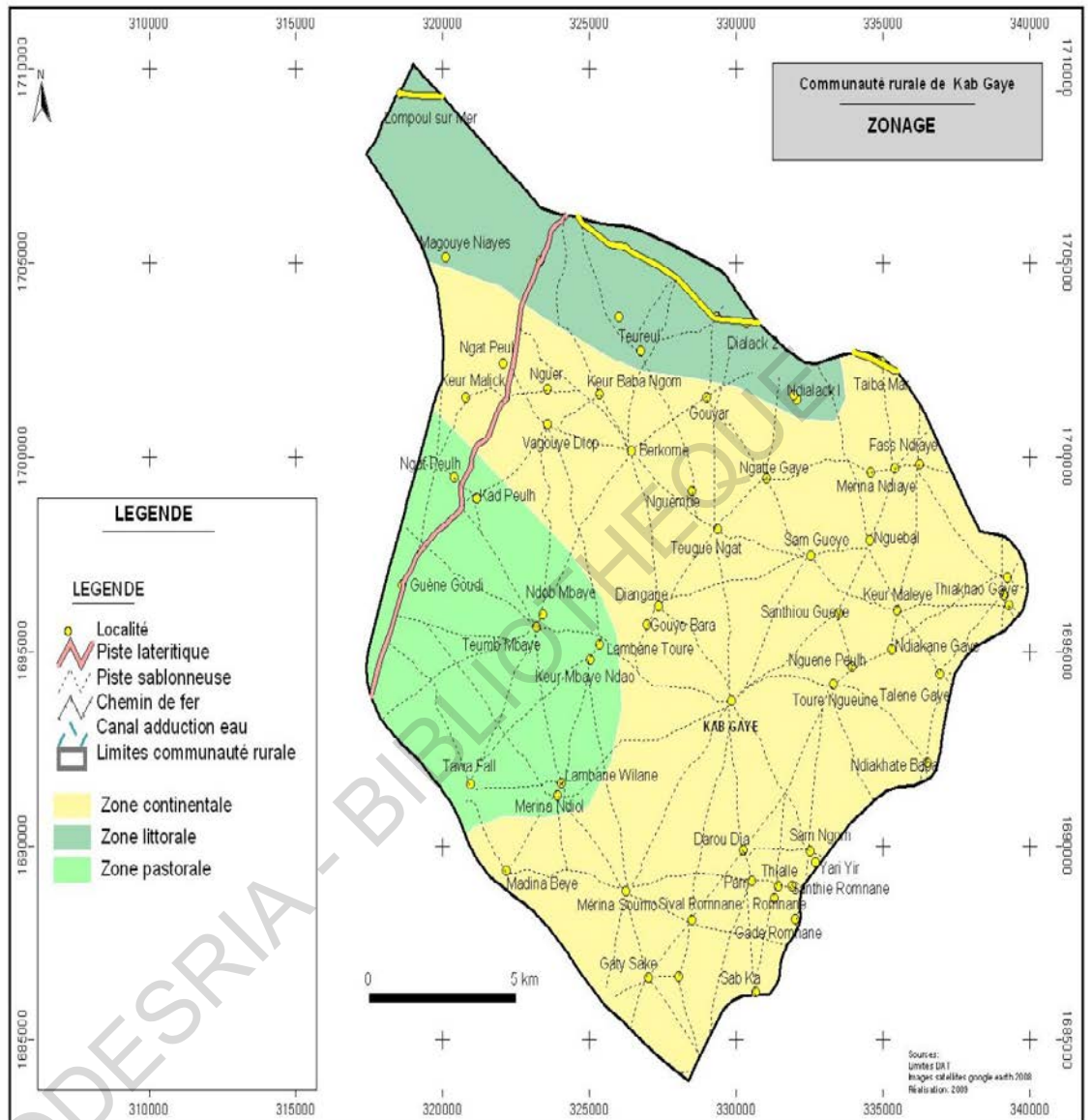
³ Etat du Sénégal (1976) : *Décret N°76-840 du 24 Juillet 1976 approuvant et rendant exécutoire le schéma directeur de l'aménagement de la Petite Côte*, Dakar.

Carte n° 1 : Situation de Lompoul sur mer et Potou sur mer



Source : DAT, 2007 ; PLD de Kab Gaye, 2010 ; PLD de Léona, 2010

Carte n°2 : Lompoul sur mer dans la Communauté rurale de Kab Gaye



Source : PLD de la Communauté rurale de Kab Gaye

La communauté rurale de Kab Gaye est dans le sud-ouest de l'arrondissement de Ndande. Elle est limitée au nord par la communauté rurale de Diokoul, à l'est par celle de Ndande, au sud par l'arrondissement de Méouane (département de Tivaouane) et à l'ouest par l'Océan Atlantique. Elle est composée de 45 villages répartis en 10 « villages centres »⁴ que

⁴- Groupement de villages partageant le même espace géographique continu et délimité, à l'image des milleniums villages de la communauté rurale de Léona (voir page 4).

Le millenium village de Potou regroupe seize villages : Niayam, Keur Malick Fall, Yeugoul MBoyo, Mamane, Sague Djiby, Sabane Wolof, MBadj, Ndialégne, Tare, Gabar, Digal, Sam-Sam, Thinlor, Potou I, Potou II et Potou Montagne. Potou sur mer est constitué par la bande de villages situés sur la façade maritime du millenium village de Potou.

Dans cette partie de la Grande Côte du Sénégal (communautés rurales de Kab Gaye et Léona), le climat est de type tropical sec et tropical aride. Il est influencé par l'alizé maritime, l'harmattan, vent chaud et sec venant de l'Est, et les précipitations (dépassant rarement 350 mm par an). Les données du Service météorologique présentent la température moyenne mensuelle variant entre 27,5 °C et 28,1 °C. L'humidité relative varie entre 15% (en zone plus loin de la mer) et 90% (en zone plus proche de la mer). Les formations géologiques sont constituées de sables dunaires du Quaternaire ou du Continental. En plus des nappes du Quaternaire, du Paléocène et de l'Eocène, cette zone côtière abrite des nappes phréatiques. La topographie est relativement plane, avec un relief peu accidenté. Les sols sont essentiellement minéraux d'apports éoliens et pauvres en matières organiques, sauf certaines parties dunaires des Niayes (surtout les cordons inter-dunaires). Dans la partie nord des Niayes, la végétation est de trois types de savane (arbustive, arborée et boisée) et présente « plus d'une trentaine de familles avec près de 80 espèces ligneuses »⁶. Les principales activités économiques sont l'agriculture sous pluies, le maraîchage, les exploitations forestières, l'élevage, la pêche, l'artisanat et le tourisme.

Dans cette partie de la Grande Côte, l'Etat sénégalais entreprend des projets et programmes d'aménagement dont la création de « Ville nouvelle (VN) » à Lompoul sur mer et l'extraction de zircon à Potou sur mer dans le cadre d'un projet appelé « Projet Zircon Grande Côte (PZGC) »⁷. Ils engendrent des dynamiques sociospatiales et économiques qu'il convient d'analyser. En effet, il y a des modifications et des redécoupages territoriaux et la transformation des terres côtières en « rente foncière ». Cette dernière est convoitée par de multiples acteurs de nature, d'origines et de motivations diverses, qui entrent parfois en conflits pour le contrôle et l'usage des espaces du littoral. Elle est accompagnée d'une

l'autorité administrative locale) qui vise une organisation et une gestion plus efficaces de la communauté rurale en terme de développement (projets, programmes, infrastructures, etc.). Ces autorités ajoutent aussi que l'utilisation de ce concept sous-entant un changement, une certaine modernité.

⁶ Etat du Sénégal (2005) : *Projet Zircon de la Grande Côte (PZGC), Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES)*, TROPICA Environnemental Consultants.

⁷ Op. cit.

dynamique démographique, une évolution urbaine spatiale des « régions focales » et des reconversions socioprofessionnelles marginalisant progressivement le secteur primaire au profit des secteurs secondaire et tertiaire. Quelle est la nature de ces dynamiques au littoral de Lompoul sur mer et Potou sur mer? Quels sont les facteurs et les enjeux de ces mutations territoriales? Quels sont les acteurs et les jeux de pouvoir qu'ils mettent en œuvre pour l'appropriation de ces espaces-ressources.

Problématique

Au plan géographique, la mondialisation qui peut être définie comme « l'interconnexion complexe de territoires diversifiés »⁸ favorise la multiplication des espaces de croissance (propices au développement). Elle favorise aussi la création de nouveaux territoires et des redécoupages territoriaux. Ce processus intègre l'émergence de nouveaux acteurs et les modes de décentralisation et de développement local, privilégiant le partenariat public-privé, la gestion concertée et participative, la bonne gouvernance et le développement durable.

Pour être en phase avec la dynamique de globalisation, les politiques territoriales de développement en termes d'aménagement du territoire ou « Aménagement, compétitivité et développement durable des territoires »⁹ deviennent une préoccupation pour les États africains, notamment ceux côtiers. Mais, la question se pose avec particularité au Sénégal où l'aménagement du littoral entraîne de complexes dynamiques socio-spatiales et économiques, avec des relations conflictuelles entre acteurs.

L'espace littoral de Lompoul sur mer et de Potou sur mer, sur la Grande Côte du Sénégal, autrefois partagé par des pêcheurs, des agriculteurs et des éleveurs, est aujourd'hui convoité par d'autres acteurs. En effet, cet espace côtier accueille deux grands projets d'aménagement que sont la création d'une Ville nouvelle à Lompoul Sur Mer et l'extraction de zircon à Potou Sur Mer. Constatant à Dakar une « saturation de l'espace urbain (80 % des

⁸-Carroué L. (2002) : *Géographie de la mondialisation*, Paris, A. Colin, coll. « U. Géographie », p. 4

⁹-Frédéric Giraut R. et All. (2006) : *Etude comparée des politiques d'aménagement du territoire et de développement régional dans les pays du sud*.

industries, 75 % des activités économiques et administratives, 30 % de la population) »¹⁰ et « les difficultés de se déplacer qui font perdre à l'économie sénégalaise plus de 100 milliards de FCFA par an »¹¹, l'Etat sénégalais lance, en 2004, le projet de construction d'une « Ville nouvelle » (pressentie aussi comme « la nouvelle capitale politique du Sénégal ») à Lompoul sur mer. Cette Ville nouvelle devrait être réalisée en deux phases : partant de 5 000 hectares abritant 200 000 habitants (première phase, de 2007 à 2010) à 25 000 hectares avec 1 000 000 habitants (vers 2030, deuxième phase). En outre, dans une dynamique d'incitation à l'investissement privé, l'Etat du Sénégal a signé une convention avec la Société MDL « en vue de l'exploration et/ou de l'extraction »¹² de zircon « dans la zone des Niayes dans le cadre d'un projet dénommé « Projet Zircon Grande Côte (PZGC) »¹³, « dans un périmètre de recherche d'une superficie de 445,7 km² »¹⁴.

Ces programmes remettent en cause les principes coutumiers et habituels de gestion de l'espace littoral et la complémentarité entre secteurs d'activités comme la pêche, l'agriculture et l'élevage. En effet, en plus des dispositions relatives au Domaine national (loi n°64-46 de 1964) et ses implications, au cadre juridique de la gestion de l'espace littoral posé, en 1976, par la Société d'Aménagement de la Petite Côte (SAPCO) et à la Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale (LOASP) qui prévoit une « réforme foncière », le projet Ville nouvelle et le PZGC apportent d'autres dispositions dans la gestion foncière. La Ville nouvelle devrait coûter 30 milliards de dollars américains, soit 15.000 milliards de francs Cfa, avancés par Dubaï World, puis remboursé par l'Etat Sénégalais sous forme de loyer, du fait que l'administration va disposer des bâtiments, hôtels, routes et hôpitaux. Le bail s'étalera sur une période de 30 à 50 ans. Le Projet Zircon Grande Côte (PZGC) ajoute les dispositions de la Convention entre l'Etat et la Société MDL, mais aussi l'implication de « Plusieurs institutions et structures nationales, régionales et locales ». Ces structures sont : Direction de l'Aménagement du Territoire, Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés, Direction des Eaux, Forêts, Chasses et Conservation des Sols, Direction de la Gestion et de la Planification des Ressources en Eau, Direction de l'Horticulture et leurs démembrements au

¹⁰- République du Sénégal (2004) : *Le Soleil* (Journal).

¹¹ -Op. cit.

¹² -Etat du Sénégal (2005) : *Projet Zircon de la Grande Côte (PZGC), Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES)*, TROPICA Environnemental Consultants.

¹³ -Op. cit.

¹⁴ -Etat du Sénégal, 2005, *Convention entre l'Etat du Sénégal et la Société MDL*, Dakar.

niveau régional, départemental et local, régions médicales et districts sanitaires, collectivités locales et organisations de base comme les groupements d'intérêt économiques (GIE).

Ces initiatives étatiques – projets d'aménagement du littoral et nouveau cadre institutionnel et réglementaire de gestion de l'espace littoral qui en résultent – favorisent l'introduction des terres côtières dans le marché qui se traduit par la transformation de l'espace littoral en « rente foncière »¹⁵ convoitée par des acteurs de nature et d'origines diverses et d'objectifs parfois contradictoires et mal accueillis par les riverains. Ces derniers sont souvent exposés à l'exclusion et recourent à la reconversion socioprofessionnelle.

Ce nouveau contexte entraîne des dynamiques sociospatiales et économiques complexes et conflictuelles, malgré les initiatives dites « participatives ». Quelle est l'ampleur de ces dynamiques ? Comment se traduisent-elles à Lompoul sur mer et à Potou sur mer ? Quelles sont les stratégies adoptées par les populations locales face à ces dynamiques évoquées ? Autant de questions auxquelles nous tenterons d'apporter des réponses dans ce travail.

Etat de la question

L'aménagement du littoral et les dynamiques spatiales ou territoriales ont fait l'objet de travaux divers. L'ouvrage de Igué J.O. (1995) intitulé « *Le territoire et l'Etat en Afrique. La dimension spatiale du développement* » dresse un bilan et des perspectives de l'aménagement du territoire en Afrique de l'Ouest (donnant une idée de l'aménagement du littoral). Rosière S. (2007), dans « *Géographie politique et Géopolitique. Une grammaire de l'espace politique* », précise les notions de dynamique territoriale. Thiery L., dans son ouvrage publié en 2000, « *La théorie du rachat* », explique les notions de dynamique spatiale et de rente foncière en précisant l'évolution des « terres marginales » en « terres centrales » entraînant une dynamique spatiale de nature urbaine. Ethienne L. R., Karsenty A. et Bertrand A. (1996), dans « *La sécurité foncière en Afrique. Pour une gestion fiable des ressources renouvelable* », précisent les notions de propriété foncière privée et les théories de maîtrise foncière. Cette question est abordée par Lavigne Delville P., Toulmin C. et Traoré S., dans « *Gérer le foncier rural en Afrique de l'Ouest. Dynamiques foncières et interventions publiques* » publié en 2000. Cet ouvrage analyse le cadre juridique et réglementaire du foncier

¹⁵ Rebour Th. (2000) : *La théorie du rachat. Géographie, économie, histoire.*

en Afrique de l'Ouest. La dynamique spatiale littorale résultant de l'aménagement du littoral est abordée par certains auteurs comme Paskoff R. (1994) dans « *Les littoraux, Impacts des aménagements sur leur évolution*, 2^e édition » où il analyse l'aménagement du littoral en France (travaux pertinents pour une connaissance de « la nature littorale »). Qu'en est-il pour la Grande Côte du Sénégal ?

La Grande Côte du Sénégal a surtout fait l'objet de recherche dans le cadre de thèses et de mémoires. Diop O. (1990), dans sa Thèse de doctorat de 3^e cycle de Géographie à l'UCAD, s'est intéressé à l'« *Economie de la transformation artisanale et de la distribution des produits de pêche dans la région de Dakar* ». Il a aussi analysé, en 2006, les « *Migrations et conflits de pêche le long du littoral sénégal-mauritanien : les cas des pêcheurs de Guet Ndar de Saint Louis (Sénégal)* ».

Dans leurs mémoires de DEA à l'UCAD, Diop A. D. (2003) étudie « *Les industries du littoral : la centrale thermique du Cap des Biches* », Diagne B. (2004) fait une « *Contribution à l'élaboration d'un système de gestion environnementale de la ville de Rufisque* » Dièye A. (2000), le « *Traitement informatique de photographies aériennes combiné à l'utilisation de système d'information géographique pour l'étude de la ligne de rivage entre Bel Air et Rufisque durant la période 1968-1997* ». Diédhiou L., (2007) présente « *Les impacts environnementaux et socio-économiques des activités de transformation artisanale de produits halieutiques sur le littoral de Mbao : état des lieux* », dans son mémoire de maîtrise de Géographie à l'UGB et Lô M.D., (2004), la « *Gestion du milieu marin et côtier au Sénégal : l'exemple de la Commune de Kayar* » (UCAD), etc.

Cette production scientifique nous a donné plus de connaissance sur la Grande Côte du Sénégal pour mieux aborder ses dynamiques socio-spatiales et économique résultant du projet Ville nouvelle et du Projet Zircon Grande Côte.

Justification du sujet

Les approches comparatives, portant notamment sur les dynamiques sociospatiales et économiques comme effets induits de l'aménagement du littoral, sont peu nombreuses, tout comme les incidences des projets de création de la « Ville nouvelle » à Lompoul sur mer et l'extraction de zircon à Potou sur mer (dans le cadre du PZGC) n'ont pas encore fait l'objet

de recherche scientifique. Il y a donc une nécessité d'une recherche sur les dynamiques sociospatiales et économiques. Ce qui justifie le thème : « Analyse des incidences géographiques liées aux projets VN et PZGC sur la Grande Côte: les cas de Lompoul sur mer et Potou sur mer ».

En termes de délimitation et d'explication de ce thème d'étude, trois préalables méritent d'être posés. D'abord, cette étude sera restreinte aux questions d'ordre territorial et de mutations socioéconomiques spatiales résultant du projet de création d'une Ville nouvelle à Lompoul sur mer et du Projet Zircon Grande Côte à Potou sur mer. Ensuite, concernant l'approche comparative envisagée dans cette étude, il ne s'agira pas de prendre pour équivalent une localité comme Lompoul sur mer avec Potou sur mer en matière de dynamiques sociospatiales et économiques ou de politiques territoriales de développement. Enfin, l'expression « dynamiques sociospatiales et économiques » qui renvoie à l'aménagement du littoral et ses effets induits doit être prise dans une acception désignant l'ensemble des politiques territoriales de développement déclinant les objectifs de croissance économique appliquées sur la côte et ses effets socioéconomiques spatiaux. Et l'on prend l'exemple du projet Ville nouvelle et le Projet Zircon Grande Côte.

Objectifs de l'étude

L'objectif principal est d'analyser les dynamiques sociospatiales et économiques comme effets induits des projets d'aménagement du Littoral Nord : le projet Ville nouvelle à Lompoul sur mer et le Projet Zircon Grande Côte (PZGC) intégrant Potou sur mer.

Le premier objectif spécifique est de montrer que le littoral de Lompoul sur mer à Potou sur mer est favorable aux activités agropastorales, mais aussi industrielles et touristiques, justifiant l'implantation du projet Ville nouvelle et du Projet Zircon Grande Côte.

Le deuxième objectif spécifique est d'analyser les incidences économiques et sociospatiales du projet Ville nouvelle à Lompoul sur mer et du Projet Zircon Grande Côte à Potou sur mer. Il s'agit également d'identifier les acteurs et les enjeux, leurs logiques (motivations) d'appropriation et leurs stratégies.

Intérêt de l'étude

Cette étude constitue une contribution à la recherche portant sur les particularités et les ressources du Littoral Nord, notamment à Lompoul sur mer et à Potou sur mer. Une analyse des incidences économiques et sociospatiales des projets d'aménagement du littoral de Lompoul sur mer et Potou sur mer pourrait permettre aux acteurs de se situer.

Questions de recherche

Question principale : Comment les projets d'aménagement du Littoral Nord entraînent-ils des dynamiques socio-spatiales et économiques ?

Questions spécifiques : Quelles sont les incidences sociospatiales et économiques (les acteurs, les enjeux, les dynamiques territoriales et démographiques, ...) du projet Ville nouvelle à Lompoul sur mer et du Projet Zircon Grande Côte à Potou sur mer ?

Hypothèses

- 1- Le littoral de Lompoul sur mer et Potou sur mer constitue un cadre géographique favorable aux activités agropastorales, mais aussi industrielles et touristiques.
- 2- Les projets d'aménagement du Littoral Nord (Ville nouvelle) et (Projet Zircon Grande Côte) engendrent des incidences économiques et sociospatiales diverses à Lompoul sur mer et à Potou sur mer.

Méthodologie

La recherche documentaire

La recherche documentaire a été réalisée entre novembre 2009 et juillet 2010. Elle nous a conduits dans les bibliothèques et centres de documentation universitaires pour consulter des atlas, dictionnaires, encyclopédies, ouvrages généraux, ouvrages spécialisés, articles, thèses et mémoires afin de recueillir des données scientifiques relatives au sujet. Elle nous a conduit au niveau des institutions étatiques et locales impliquées dans le projet Ville nouvelle et le Projet Zircon Grande Côte, mais aussi aux conseils ruraux de Darou Khoudoss, de Kab Gaye et de Léona, afin d'avoir des données administratives (rapports, programmes, projets, lois, décrets et décisions relatifs à l'aménagement du littoral nord, PLD, etc.).

La recherche documentaire nous a permis, grâce aux ouvrages consultés, d'enrichir notre réflexion. Le Plan National d'Aménagement du Territoire, le Schéma Directeur d'Aménagement de la Grande Côte, Etude d'Impact Environnemental et Social du PZGC, le projet Ville nouvelle, le cadre réglementaire de gestion du littoral défini par la SAPCO et le projet de Loi Littorale enclenché depuis 2010 nous ont permis d'avoir des informations sur les politiques d'aménagement du littoral, le projet Ville nouvelle et le Projet Zircon Grande Côte. Les PLD et registres fonciers des communautés rurales de Darou Khoudoss, de Kab Gaye et de Léona rendent compte des enjeux et des motivations des collectivités locales, ainsi que dynamiques territoriales sur l'espace littoral, résultant de ces projets d'aménagement du Littoral Nord.

Les séjours sur le terrain

Les séjours sur le terrain sont réalisés sur la période allant de janvier 2010 à janvier 2011. Un questionnaire, adressé aux présidents de conseil rural de Darou Khoudoss, de Kab Gaye et Léona, était axé sur les demandes de parcelles et les lotissements de 2003 à 2010, mais aussi sur les conflits de compétences et jeux de pouvoirs sur l'espace côtier. Un autre questionnaire était adressé aux autorités locales et responsables des mouvements associatifs des collectivités concernées par ces projets pour recueillir le degré de leur implication. Ces autorités locales étaient aussi interrogées sur la croissance démographique de Lompoul sur mer et Potou sur mer. Un autre questionnaire relatif à la reconversion socioprofessionnelle était adressé à des habitants de ces collectivités locales.

Des entretiens avec les autorités administratives déconcentrées, les conseillers ruraux et les populations ont permis d'avoir un éclairage sur leur implication dans ces projets d'aménagement du littoral. Des entretiens avec les chefs des villages littoraux de Lompoul sur mer et de Potou sur mer ont permis de connaître les pertes de parcelles agropastorales et d'aires de pêches entraînées (ou qui risquent d'être entraînées) par ces projets d'aménagement du littoral. L'utilisation de la MARP, dans ces entretiens, a permis d'avoir des informations sur les projets Ville nouvelle et PZGC au niveau local et leurs impacts pour les collectivités littorales concernées.

Le traitement des données

Le traitement des données est fait entre avril 2010 et janvier 2011. Le mémoire comporte dix cartes : situation de Lompoul sur mer et Potou sur mer, Lompoul sur mer dans la communauté rurale de Kab Gaye, Potou sur mer dans la communauté rurale de Léona, Esquisse tectonique de la Grande Côte du Sénégal, L'espace destinée au Projet Zircon Grande Côte, L'étendue de la Ville nouvelle projetée à Lompoul sur mer, La Ville nouvelle projetée : « Dubaï Atlantique », Translations territoriales résultant de l'irrédentisme de Lompoul sur mer, Mobilités démographiques centripètes comme effets induits de l'aménagement du littoral à Lompoul sur mer et à Potou sur mer, Dynamique des « région focales » au littoral de Lompoul sur mer et Potou sur mer et

Il y a une figure illustrative : Les zones maritimes du Sénégal de Lompoul sur mer à Potou sur mer.

En termes statistiques, le document comporte quatre tableaux : Dynamique du marché foncier côtier à Lompoul sur mer et environs, Demandes de parcelles aux conseils ruraux de Darou Khoudoss, Kab Gay et Léona de 2003 à 2010, Accroissement démographique du village de Lompoul sur mer de 2003 à 2010, La reconversion socioprofessionnelle comme effets induits de l'aménagement du littoral. Il comporte aussi un diagramme (La répartition de la population de Kab Gaye par tranche d'âge) et deux courbes (L'évolution de la pluviométrie dans l'arrondissement de Ndande et Dynamique de la rente foncière côtière à Lompoul sur mer.

Il y a une photo dans le document: Le « désert de Lompoul sur mer ».

Difficultés rencontrées

Le détachement du village de Lompoul sur mer de la Communauté rurale de Darou Khoudoss et son rattachement à celle de Kab Gaye dont la nouvelle carte est sortie officiellement en juillet 2010 a entraîné la nécessité de refaire ce mémoire dont le *draft* était alors bouclé.

L'obtention de certaines informations officielles qui n'ont pas fait l'objet de large diffusion (projet Ville nouvelle, Convention entre l'Etat du Sénégal et la société MDL-

Sénégal, relative au Projet Zircon Grande Côte, Schéma Directeur d'Aménagement de la Grande Côte) et celles qui n'étaient pas encore diffusées officiellement (PLD de la Communauté rurale de Kab Gaye sorti officiellement en juillet 2010, Projet de Loi Littorale en cours d'élaboration), l'obtention de ces informations donc n'a pas été facile. A ces difficultés, il faut aussi ajouter la réception du nouveau PLD de la communauté rurale de Léona en juillet 2010 et les informations relatives aux lotissements en cours, aux demandes de parcelles et à la spéculation foncière (la vente de parcelles et les « transactions » foncières).

L'intégration des incidences démographiques dans ce mémoire en janvier 2011 nous a obligé d'effectuer des enquêtes de terrain au même mois. Le travail de terrain qui se faisait sur deux localités (Lompoul sur mer et Potou sur mer) et la recherche des documents officiels entre Dakar, Louga et Thiès ont été très coûteux.

Résultats

Le document est composé de deux parties. La première partie intitulée « Analyse géographique du littoral de Lompoul sur mer et Potou sur mer » présente les fondements naturels et humains favorables aux activités agropastorales, industrielles et au tourisme. Le projet Ville nouvelle et le Projet Zircon Grande Côte y sont aussi présentés.

La deuxième partie a pour titre « Incidences géographiques du projet Ville nouvelle et du Projet Zircon Grande Côte à Lompoul sur mer et Potou sur mer ». Elle présente d'abord le littoral en tant qu'espace d'enjeux. Elle analyse ensuite ces projets d'aménagement comme facteur de valorisation de l'espace littoral engendrant la rente foncière côtière, mais aussi facteur de dynamiques spatiales et démographiques à Lompoul sur mer et Potou sur mer.

PREMIERE PARTIE
ANALYSE GEOGRAPHIQUE DU LITTORAL DE LOMPOUL
SUR MER ET POTOU SUR MER

L'analyse géographique du littoral de Lompoul sur mer et Potou sur mer consiste en l'étude du cadre physique qui fait référence, essentiellement, au climat et à la géomorphologie. Elle consiste aussi en la présentation de l'espace géographique au sens de territoires évoquant le découpage administratif territorial et les activités économiques qui s'y pratiquent. Dans ce travail de recherche, c'est aussi la présentation du projet Ville nouvelle (VN) et le Projet Zircon Grande Côte (PZGC).

L'analyse géographique de cet espace côtier permettra de présenter les fondements naturels et humains favorables aux activités agropastorales, industrielles et touristiques, justifiant (entre autres critères) le choix des sites du projet Ville nouvelle et du Projet Zircon Grande Côte qui seront aussi présentés. Cette analyse permettra également de mieux aborder les incidences géographiques de ces projets.

Dans cette première partie, il s'agira de montrer en quoi le littoral de Lompoul sur mer et Potou sur mer est un cadre géographique favorable aux activités agropastorales, industrielles et touristiques (chapitre 1). Au chapitre 2, l'analyse sera axée sur les territoires de Lompoul sur mer et Potou sur mer en tant que cadre propice aux activités agropastorales et industrielles. Le chapitre 3 sera réservé à la présentation du projet Ville nouvelle (VN) et du Projet Zircon Grande Côte (PZGC).

Chapitre 1 : Le littoral de Lompoul sur mer et Potou sur mer : un cadre géographique favorable aux activités agropastorales, industrielles et au tourisme

La zone côtière de Lompoul sur mer et Potou sur mer présente des fondements naturels propices à l'agriculture, à l'élevage et à la pêche, mais aussi à l'industrie et au tourisme. Ces fondements naturels sont essentiellement climatiques et géomorphologiques. Ce sont : le climat, l'hydrogéologie, le relief, les sols, la végétation, les ressources minières et les ressources stratégiques.

A- Climat, hydrogéologie, relief, sols et végétation du littoral de Lompoul sur mer et Potou sur mer : atouts pour les activités agropastorales et touristiques

I- Le climat et l'hydrogéologie du littoral de Lompoul sur mer et Potou sur mer

1- Le climat du littoral de Lompoul sur mer et Potou sur mer

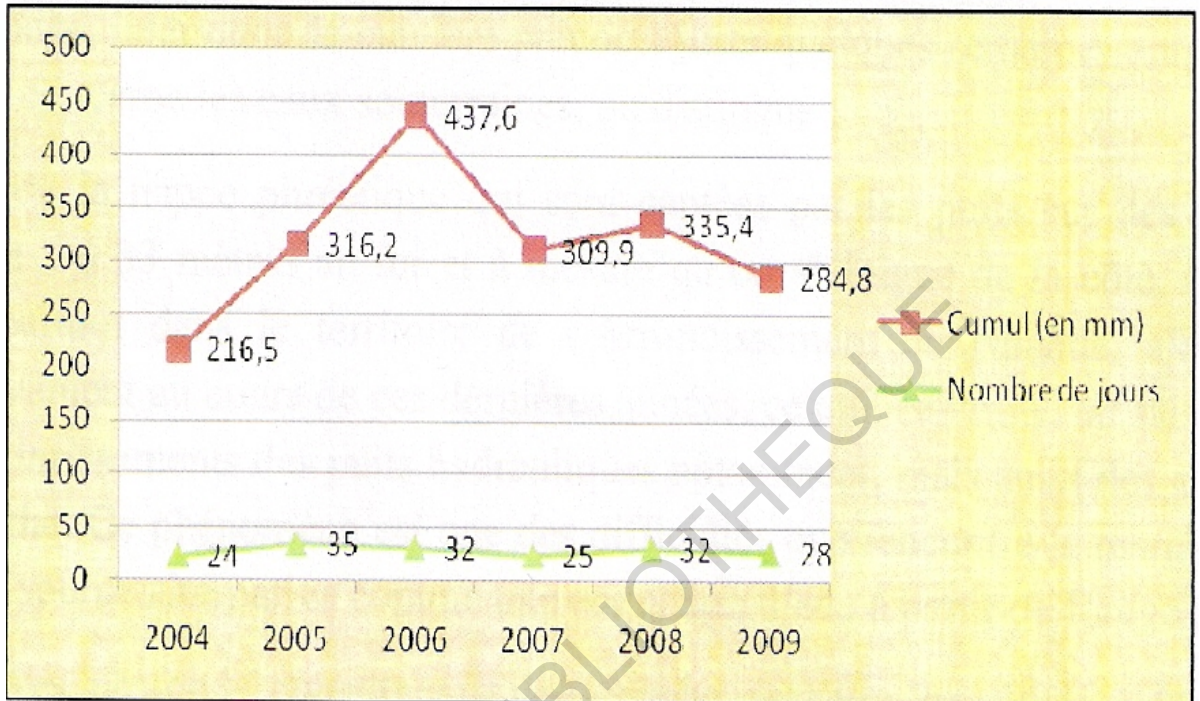
Deux paramètres déterminent essentiellement le climat du littoral de Lompoul sur mer et Potou sur mer : les précipitations et les vents.

Ce littoral se situe dans les « Niayes », notamment dans la partie nord appelée « Centre Niayes »¹⁶. Cette partie de la Grande Côte du Sénégal est située dans une aire de transition entre le climat tropical sec et le climat subaride. Elle se trouve entre les isohyètes 200 mm et 500 mm. Depuis plusieurs années, la pluviométrie est, en général, déficitaire. La saison sèche dure au minimum neuf mois (d'octobre à juillet) ; tandis que la saison des pluies dure deux à trois mois (entre juillet et octobre). Les précipitations dépassent rarement « 350 mm par an »¹⁷.

¹⁶ - Fédération des Organisations non Gouvernementales du Sénégal (2009) : *Atelier de capitalisation sur la productivité des exploitations familiales dans la zone des Niayes*.

¹⁷ - Etat du Sénégal (2005) : *Projet Zircon de la Grande Côte (PZGC), Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES)*, TROPICA Environnemental Consultants.

Courbe n°1 : L'évolution de la pluviométrie dans l'arrondissement de Ndande



Source : CADL de Ndande, 30 septembre 2009

L'arrondissement de Ndande inclut la communauté rurale de Kab Gaye dont fait partie le village de Lompoul sur mer depuis 2010.

La courbe n°1 montre une évolution pluviométrique limitée. L'on y note un cumul variant entre 216,5 mm et 437,6 mm. Le nombre de jours de pluies par an est compris entre 24 et 28). Mais, elle est favorable aux activités agropastorales (variétés à maturité rapide, ravitaillement des nappes phréatiques pour le maraîchage, développement de l'herbe de fourrage, etc.).

Les vents dominants sont l'Alizé maritime humide (venant de l'Anticyclone des Açores), de direction nord-ouest vers sud-est et l'Harmattan, venant de la partie continentale et de direction est vers ouest.

Les données du Service Météorologique du Sénégal présentent des températures modérées sur la partie couvrant Lompoul sur mer et Potou sur mer. La température moyenne mensuelle varie autour de 28°C (de juillet à août) et de 18°C (de novembre à février). L'écart thermique mensuel dépasse rarement 20°C. La moyenne annuelle de l'ensoleillement est de 3 112 heures. L'humidité relative varie entre 15% (en zone plus loin de la mer) et 90% (en zone plus proche de la mer).

Ces paramètres climatiques (précipitations, vents, température, ensoleillement et humidité relative) sont favorables aux activités agropastorales, mais aussi au tourisme.

2- L'hydrogéologie du littoral de Lompoul sur mer et Potou sur mer

Les zones littorales de Lompoul sur mer et Potou sur mer abritent un potentiel hydrogéologique assez important.

Dans ces zones littorales, l'on localise le Maestrichien (à Léona) qui est une nappe profonde (60 à 500m), d'un potentiel élevé (+50 m³/h) et de bonne qualité. L'on y identifie les nappes du Paléocène et de l'Eocène (10-50m³/h). Ce sont des nappes de profondeur intermédiaire (entre 25 et 200 m) et d'une qualité variable. Elles sont aussi revitalisées par les précipitations. La nappe du Quaternaire, « peu variable », subit une baisse sensible de l'ordre de « 1 à 2 m entre 1991 et 2001 »¹⁸, justifiant la limitation des débits d'exhaure à « 15 m³ / h »¹⁹. A Darou Khoudoss (communauté rurale dont faisait partie Lompoul sur mer jusqu'en 2010), l'on localise une nappe de l'Eocène, d'après la Carte Hydrogéologique du Sénégal réalisée en 1985.

Cette partie de la Grande Côte (Lompoul sur mer et Potou sur mer) abrite aussi un potentiel variable de nappes superficielles du Continental Terminale. Ce sont des nappes de ravitaillement saisonnier et de bonne qualité. Elle abrite aussi des mares inondables. Les nappes phréatiques sont assez importantes dans cette zone côtière.

Ce potentiel hydrogéologique est un atout pour l'agriculture et l'élevage.

¹⁸ - Etat du Sénégal (2005) : *Projet Zircon de la Grande Côte (PZGC), Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES)*, TROPICA Environnemental Consultants.

¹⁹ - Op. cit., page 6.

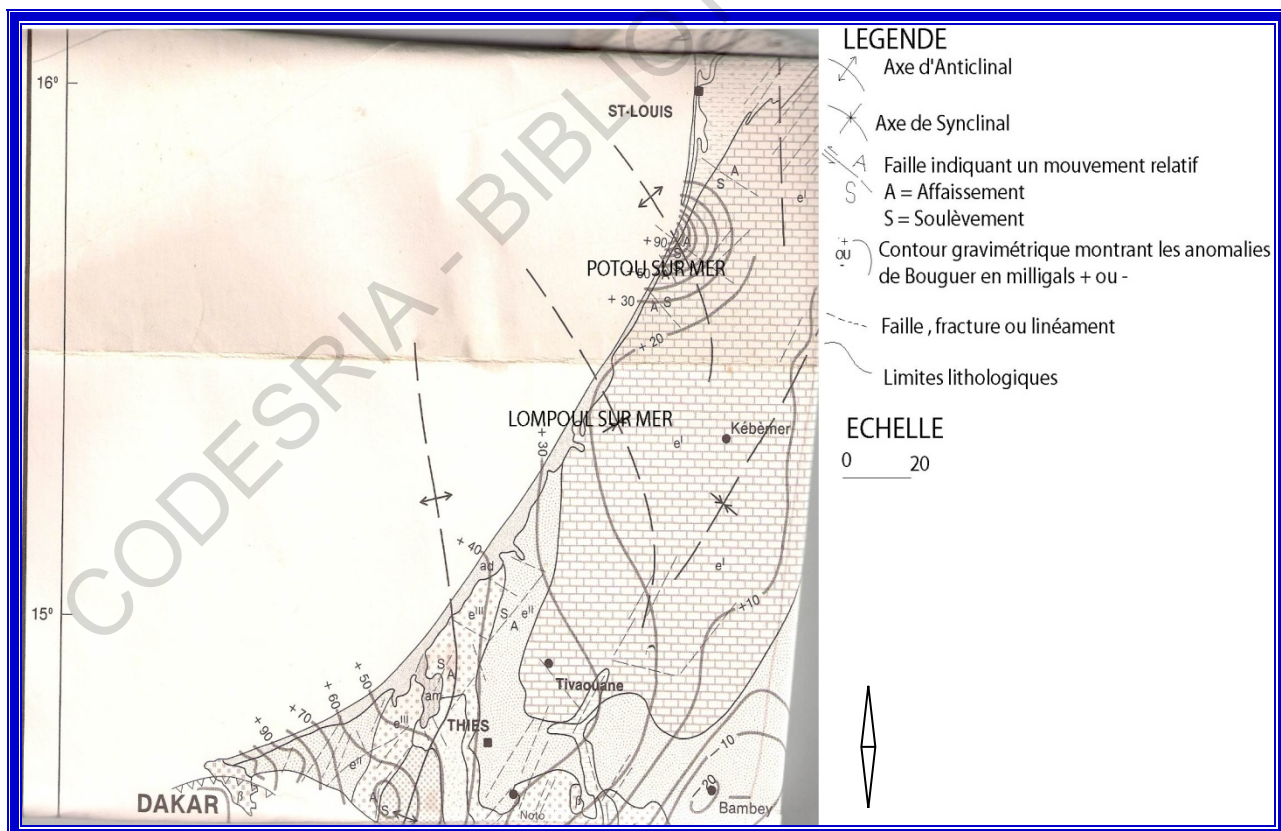
II- Le relief, les sols et la végétation au littoral de Lompoul sur mer et Potou sur mer

1- Le relief au littoral de Lompoul sur mer et Potou sur mer

L'esquisse tectonique du littoral de Lompoul sur mer et Potou sur mer présente une topographie presque monotone, malgré un certain contraste illustré par les courbes de niveaux et la présence d'un axe d'Anticlinal et d'un axe Synclinal.

De Dakar vers Lompoul sur mer, les courbes de niveau baissent. Elles se stabilisent dans la zone de Lompoul sur mer. Mais, à la hauteur de Potou sur mer l'on note une certaine élévation, comme l'atteste la carte n°4.

Carte n°4 : Esquisse tectonique de la Grande Côte du Sénégal



Source : DAT, 1984

Cette carte de l'esquisse tectonique de la Grande Côte du Sénégal présente des éléments de ressemblance et des traits de particularité entre la zone côtière de Lompoul sur mer et celle de Potou sur mer.

Le long du littoral, de Lompoul sur mer à Potou sur mer, l'on note des dunes jaunes et des dunes blanches semi-fixes ou vives du Quaternaire. Juste après ce cordon dunaire jusqu'à l'arrière côte, l'on localise les calcaires à Nummulites, les marnes et les phosphates de l'Eocène et du Lutétien supérieur.

Les contours gravimétriques se stabilisent à +20 à Lompoul sur mer et évoluent entre +30 et +90 à la hauteur de Potou sur mer. L'on note un axe de Synclinal dans la zone de Lompoul sur mer et un axe d'Anticlinal dans celle de Potou sur mer où l'on localise aussi quelques failles « négligeables » indiquant des mouvements « insensibles » d'affaissement et de soulèvement.

Dans l'ensemble, la tectonique présente un relief relativement plat et un milieu stable, favorable aux activités agropastorales.

2- Les sols du littoral de Lompoul sur mer et Potou sur mer

L'étude morphopédologique montre des formations littorales et éoliennes constituées de sables dunaires du Quaternaire. La forme géomorphologique du littoral présente trois bandes : la plage, l'avant-plage et le cordon dunaire.

La plage est constituée de la partie basse (visible à marée basse, presque toujours humide, moins étendue et ayant la pente la plus faible) et de la partie haute, constituées de sables à granulométrie plus marquée et de graviers. Ces deux parties sont séparées par « une ligne de flexion »²⁰. La largeur de la plage varie entre cinq et vingt mètres.

L'avant-plage, située au versant littoral et collée à la plage, a une pente plus forte du fait qu'elle enregistre les sables de la plage balayés par les vagues ou les houles en marée haute. Elle mesure à peu près dix mètres de large.

Le cordon dunaire constitue les formations géomorphologiques littorales les plus marquées de la Grande Côte : les Niayes. Ces formations littorales sont composées de dunes

²⁰ -Miossec A. (1998) : *Les littoraux entre nature et aménagement*, page 16.

littorales et de cordons inter-dunaires ou des dépressions, avec des sols minéraux, sableux-argileux (*deck-dior*) et argileux hydromorphes (*deck*), riches en matières organiques. Ces « sols argileux-lumineux » occupent la zone des Niayes.

Photo n°1 : « Le désert de Lompoul sur mer »



Source : Visoterra 22078 (Internet), 2009

Le désert de Lompoul se trouve à quelques kilomètres de la mer. C'est un désert de dunes au sable fin. C'est un beau paysage attirant les touristes qui n'hésitent pas à passer même la nuit sous des tentes au pied des dunes ou à faire des balades à dromadaires ou à chevaux.

3- La végétation au littoral de Lompoul sur mer et Potou sur mer

La végétation de cette partie de la Grande Côte, où se trouvent Lompoul sur mer et Potou sur mer, constitue un écosystème complexe dû aux domaines sahéliens et soudaniens qui couvrent cette zone. Cette partie du Littoral Nord présente « plus d'une trentaine de familles avec près de 80 espèces ligneuses et près de 20% de la flore du Sénégal »²¹. Les fougères abondent les parties inondables en hivernage et les marécages. Les dunes littorales, fixées par les *Aristida longiflora* et les *Hyparrhénia dissoluta*, abritent les *Parinari macrophylla*, *Fagara xanthoxyloides*, *Aphania ssenegalaincis*, *Maytenus senegalaisis*, *Leptadenia hastata*, etc. Les dunes rouges abritent les *Acacia albida*, les *Tamarindus indicas*, les *Balanites egyptiaca*, etc. La végétation des dunes blanches ou dunes vives est essentiellement composée de filaos.

En somme, le climat, l'hydrogéologie, le relief et les sols du littoral de Lompoul sur mer et Potou sur mer ainsi analysés présentent des potentialités agropastorales. Les conditions climatiques, hydrogéologiques et pédologiques y fondent essentiellement le développement du maraîchage. Selon les travaux de la Direction de l'Aménagement du Territoire (2007), les conditions climatiques sont favorables à certaines espèces végétales et animales. Les dépressions humides ou inter-dunaires et les sols riches en matières organiques sont favorables aux cultures horticoles. Des nappes géologiques et des nappes phréatiques peu profondes et généralement douces sont aptes à pouvoir assurer des apports d'eau pour l'irrigation des cultures. Les paramètres climatiques et la géomorphologie (dunes de sables, îlots de désert, etc.) du littoral de Lompoul sur mer et Potou sur mer sont aussi favorables au tourisme balnéaire.

²¹ - Etat du Sénégal (2005) : *Projet Zircon de la Grande Côte (PZGC), Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES)*, TROPICA Environnemental Consultants.

Ces atouts justifient la position centrale de l'agriculture et de l'élevage dans la communauté rurale de Kab Gaye dont fait partie Lompoul sur mer et la communauté rurale de Léona où se situe Potou sur mer. En plus de l'agriculture sous pluies qui se pratique surtout sur l'arrière côte, le maraîchage de contre saison est très développé sur le littoral, avec des spéculations comme l'oignon, la carotte, le chou, l'aubergine, le navet, la tomate, la pomme de terre, la patate douce, le piment, etc. L'agriculture est la principale activité à Lompoul sur mer (à part la pêche). La communauté rurale de Kab Gaye compte « 2 500 bovins, 21 109 ovins, 19 500 caprins, 1 150 équins, 125 asins et la volaille est estimée à 32 000 »²².

Dans la communauté rurale de Léona, 90% de la population est composée d'agriculteurs, 5% d'éleveurs, 3% de commerçants et 1% d'artisans. La pêche et les autres activités n'occupent que 1% dans la répartition socioprofessionnelle. La principale activité à Potou sur mer est l'agriculture maraîchère.

Ces atouts justifient aussi les initiatives – quoique négligeables par rapport à la Petite Côte - en matière de tourisme, avec la structure dénommée « Village Intégré Tourisme Ecologique Lompoul (VITEL) » qui propose des programmes de formation, des découvertes, des loisirs, des échanges culturels et de spiritualité, etc. durant un séjour d'une à deux semaines, sous des tentes et des abris temporaires.

Mais, malgré les atouts naturels, l'on note l'absence d'infrastructures et d'organisations touristiques au littoral de Potou sur mer et, de manière générale, dans l'ensemble de la communauté rurale de Léona.

Ces atouts justifient enfin le Plan d'Aménagement de la Grande Côte du Sénégal, élaboré en 2007.

Ces potentialités économiques naturelles sont renforcées par les ressources minières et stratégiques qu'abrite cette zone côtière de Lompoul sur mer et Potou sur mer.

²² -Conseil rural de Kab Gaye (2010) : *Plan Local de Développement 2010-2015*, page 25.

B- Les ressources halieutiques et minières du littoral de Lompoul sur mer et Potou sur mer

Les ressources halieutiques et minières au centre de la Grande Côte constituent des atouts non négligeables pour le développement de l'industrie. Ce sont des ressources naturelles de l'Océan et du sous-sol.

I- Les ressources halieutiques du littoral de Lompoul sur mer et Potou sur mer

La partie nord de la Grande Côte a des potentialités halieutiques non négligeables. La pêche artisanale y est développée. De Darou Khoudoss à Potou sur mer en passant par Lompoul sur mer, les villages littoraux disposent des centres de pêche.

Dans la Communauté rurale de Darou Khoudoss – dont Lompoul sur mer était une façade maritime jusqu'en 2010-, « les mises à terres ont été estimées à 1322 tonnes en 2000 ». Les riverains estiment « environ 200.000 tonnes mises à terre par an »²³.

Ces richesses halieutiques sont à l'origine des initiatives locales : « Lompoul sur mer abrite un grand centre de pêche qui dispose de deux débarcadères, trois magasins de stockage, une unité de production de glace, une aire de transformation des produits de mer et un entrepôt frigorifique. »²⁴.

La Communauté rurale de Kab Gaye (dont fait partie actuellement Lompoul sur mer) abrite « près de 600 pêcheurs »²⁵, avec un nombre de pirogues variant « entre 80 et 110 et toutes sont motorisées ».²⁶ Les mises à terres par an peuvent atteindre 1218 tonnes.

Malgré sa position stratégique en bordure maritime et les richesses halieutiques, la communauté rurale de Léona accorde peu d'intérêt à la pêche qui ne mobilise pas plus de 1% de la population (voir PLD, page 25).

²³ -Le Président de la Conseil rural de Darou Khoudoss, 2007.

²⁴ -Conseil rural de Kab Gaye (2010) : *Plan Local de Développement 2010-2015*, page 26.

²⁵ -Op. cit. page 26.

²⁶ -Ibidem, page 26.

Ces illustrations montrent le potentiel halieutique du littoral de Lompoul sur mer et Potou sur mer.

II- Les ressources minières du littoral de Lompoul sur mer et Potou sur mer comme atouts industriels

La position en zone côtière offre généralement des potentialités en ressources minières. En effet, l'eau de mer contient « à l'état de trace et parfois à des concentrations importantes, la quasi-totalité des éléments de la classification périodique²⁷ »²⁸ qui peuvent être exploités. L'on peut noter la localisation de chlorure de sodium dans les côtes sénégalaises et « des dépôts de phosphorites²⁹ (...) au large du Sénégal (...) »³⁰. Mais les phosphates terrestres présentent actuellement un meilleur intérêt sur cette partie de la Grande Côte (les ICS dans la communauté rurale de Darou Khoudoss).

Cette zone abrite aussi du zircon. Ce qui justifie évidemment le Projet Zircon Grande Côte.

Il faut noter également que la tourbe de Lompoul sur mer constitue une richesse naturelle.

En somme, cette zone de la Grande Côte concentre « des gisements importants de minéraux lourds qui offrirait un attrait économique majeur et un potentiel de développement »³¹.

Ce potentiel en ressources minières fait du littoral de Lompoul sur mer et Potou sur mer une zone favorable à l'industrie.

²⁷ -La classification des éléments périodiques présente l'ensemble des éléments ferreux et non ferreux.

²⁸ -Ramade F. (1981) : *Ecologie des ressources naturelles*.

²⁹ -L'intérêt des phosphorites réside dans leur teneur en phosphates.

³⁰ -Ogoula A. D. (1998) : *Géographie politique de la façade atlantique de l'Afrique intertropicale (du Sénégal à l'Angola)*, ANRT.

³¹ - Etat du Sénégal (2005) : *Projet Zircon de la Grande Côte (PZGC), Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES)*, TROPICA Environnemental Consultants.

Chapitre 2 : Les territoires de Lompoul sur mer et Potou en tant que cadre favorable aux activités agropastorales et industrielles

La « géographie des territoires » s'intéresse à l'organisation politique et socioéconomique de l'espace. Selon Stéphane Rosière, la notion de « territoires politiques »³² inclut les territoires (étatiques résultant du pavage mondial et « infraétatiques » ou « subétatiques » résultant du découpage administratif) et les aires socioculturelles. Les territoires socioéconomiques peuvent avoir un statut international ou une dimension nationale, voire locale. Dans cette étude, seront considérés, exclusivement, les territoires administratifs infraétatiques (communautés rurales et villages), les aires socio socioculturelles et les zones maritimes du littoral de Lompoul sur mer et Potou sur mer.

A- Les territoires et les aires socio culturelles de Lompoul sur mer et Potou sur mer comme fondements d'activités agropastorales

I- Les territoires de Lompoul sur mer et Potou sur mer comme fondements d'activités agropastorales

Les « territoires infraétatiques » résultent du découpage administratif qui « est certainement l'une des marques les plus déterminantes de l'action de l'Etat sur l'organisation de l'espace interne de la souveraineté »³³. Ces territoires « subétatiques » varient selon les pays. Pour le Sénégal, les territoires infraétatiques ou subétatiques sont les régions, les départements, les arrondissements, les communes, les communautés rurales et les villages.

Comment le pavage administratif local de la zone côtière de Lompoul sur mer et Potou sur mer constitue-t-il un cadre favorable aux activités agropastorales ? Comment ces villages littoraux et les communautés rurales qui les abritent peuvent-ils être considérés comme des « territoires agropastoraux » ?

D'abord, considérant la loi 64-46 du 17 juin 1964 relative au Domaine national et ses implications, les communautés rurales de Kab Gaye et de Léona, où se situent respectivement

³²-Rosière S. (2007) : *Géographie politique et géopolitique. Une grammaire de l'espace politique*, page 30.

³³-Kleinschmager R. (1993) : *Eléments de géographie politiques*, page 88.

Lompoul sur mer et Potou sur mer, se trouve en « zones des terroirs »³⁴, même si une partie du littoral (« la bande des cent mètres »³⁵) est incluse dans « le Domaine de l'Etat »³⁶ (notamment dans sa composante appelée « Domaine public naturel de l'Etat »³⁷. Les zones des terroirs ont pour vocation essentielle les activités agropastorales et l'habitation rurale.

Ensuite, le sens de la loi 72-02 du 1^{er} février 1972 relative à l'organisation de l'administration territoriale et de la loi 72-25 du 19 avril 1972 portant création des communautés rurales était de donner aux « collectivités locales de base » un statut favorisant leur dynamique socioéconomique. Dans cette politique d'organisation de l'espace rural, les communautés rurales, tout comme les communes, étaient considérées comme l'aboutissement des « régions administratives » (les régions, les départements et les arrondissements). Cette « politique territoriale de développement » qui considérait « les régions administratives comme supports de l'aménagement du territoire »³⁸, avait pour but, pour le monde rural, le développement socioéconomique des communautés rurales basé sur les activités agropastorales. Ces communautés rurales devaient accueillir des « expériences d'aménagement », notamment en matière d'aménagement rural. C'est dans cette logique qu'il convient de voir l'organisation administrative locale (en communautés rurales et villages) de la zone côtière intégrant Lompoul sur mer et Potou sur mer comme faisant partie d'un cadre géographique administratif à « vocation agropastorale » (communautés rurales de Darou Khoudoss, Kab Gaye et Léona). Mais, précisons que cette idée de « vocation agropastorale » qui régissait la création des communautés rurales tend à perdre son sens, surtout dans la zone côtière.

Par ailleurs, la « communauté littorale »³⁹ formée par les « communautés rurales littorales »⁴⁰ de Darou Khoudoss à Léona (en passant par celles de Kab Gaye et Diokoul) constitue une zone agropastorale. Cette « communauté littorale » présente une grande étendue

³⁴ - Un des quatre zones composant le Domaine national

³⁵ - C'est une bande de cent mètres de large à partir de la sécurité (ou de la limite) atteinte par les plus fortes marées

³⁶ - Le *Domaine de l'Etat* est composé du Domaine public de l'Etat et du Domaine privé de l'Etat, le Domaine public de l'Etat étant composé du Domaine public naturel et du Domaine public artificiel

³⁷ - Le *Domaine public naturel de l'Etat* est composé de la mer territoriale au plan continental, de la mer intérieure, de la bande des cent mètres, etc.

³⁸ - Igué J.O. (1995) : *Le territoire et l'Etat en Afrique. La dimension spatiale du développement*, page 100

³⁹ - Etat du Sénégal (2010) : *Projet de Loi Littorale* : communauté littorale : « ensemble constitué de deux ou plusieurs communes et/ou communautés rurales situées sur tout ou partie du littoral ».

⁴⁰ - Op. cit.

peu peuplée (voir densité à la page suivante). Elle présente aussi une façade maritime : une bonne partie des « Niayes ».

Les « Niayes » (dans la Grande Côte du Sénégal) sont présentées comme une « Zone Agro-écologique (ZAE) »⁴¹ qui va de Dakar à Saint-Louis. Cette « Zone Agro-écologique » des Niayes (ZAEN) est divisée en trois zones : « Sud Niayes » qui va de Dakar à Notto Gouye Diama, « Centre Niayes » qui va de Notto Gouye Diama à Lompoul sur mer et « Nord Niayes » qui s'étend de Lompoul sur mer à Rao. Le littoral de Lompoul sur mer et Potou sur mer se situe dans le « Centre Niayes » qui présente des potentialités agropastorales. Il peut être considéré comme une « zone économique » ou un « pôle de développement »⁴² agricole.

Voilà les différents « territoires infraétatiques » (communautés rurales, villages, « communauté littorale » et « Centre Niayes » de la « Zone Agro-écologique ») qui peuvent être considérés comme des fondements favorables aux activités agropastorales. Qu'en est-il des aires socioculturelles ?

II- Les aires socioculturelles de Lompoul sur mer et Potou sur mer comme fondements d'activités agropastorales

Une aire socioculturelle est « un espace qui se caractérise par la présence d'un peuple doté de caractères sociales et culturelles dominantes (...). Les caractères originaux de ce peuple sont une langue, une religion, mais aussi un système de croyances (...)»⁴³. Autrement dit, les aires socioculturelles renvoient à la population, notamment à ses caractéristiques quantitatives (nombre, densité, dynamique démographique) et qualitatives (langues, religions, cultures, niveaux de vie).

Considérant, dans cette étude, comme grille d'analyse ces caractères quantitatives et surtout ceux qualitatifs des populations de Lompoul sur mer et Potou sur mer qui voient, en général (d'après nos entretiens), l'agriculture, la pêche et l'élevage comme une coutume, l'on

⁴¹ - Fédération des organisations non Gouvernementales du Sénégal (2009) : *Atelier de capitalisation sur la productivité des exploitations familiales dans la zone des Niayes*.

⁴² - Perroux F. considère que les centres de production, lorsqu'ils exercent des effets d'entraînement sur un espace quelconque, deviennent des pôles de développement en se réalisant comme « des unités motrices (simples ou complexes) capables d'augmenter le produit, de modifier les structures, d'engendrer des changements dans les types d'organisation, de susciter des progrès économiques ou de favoriser le progrès économique » (Perroux F., cité par Pierre Georges (1990) : *Dictionnaire de la Géographie*, 4^e éd. Revue et augmentée).

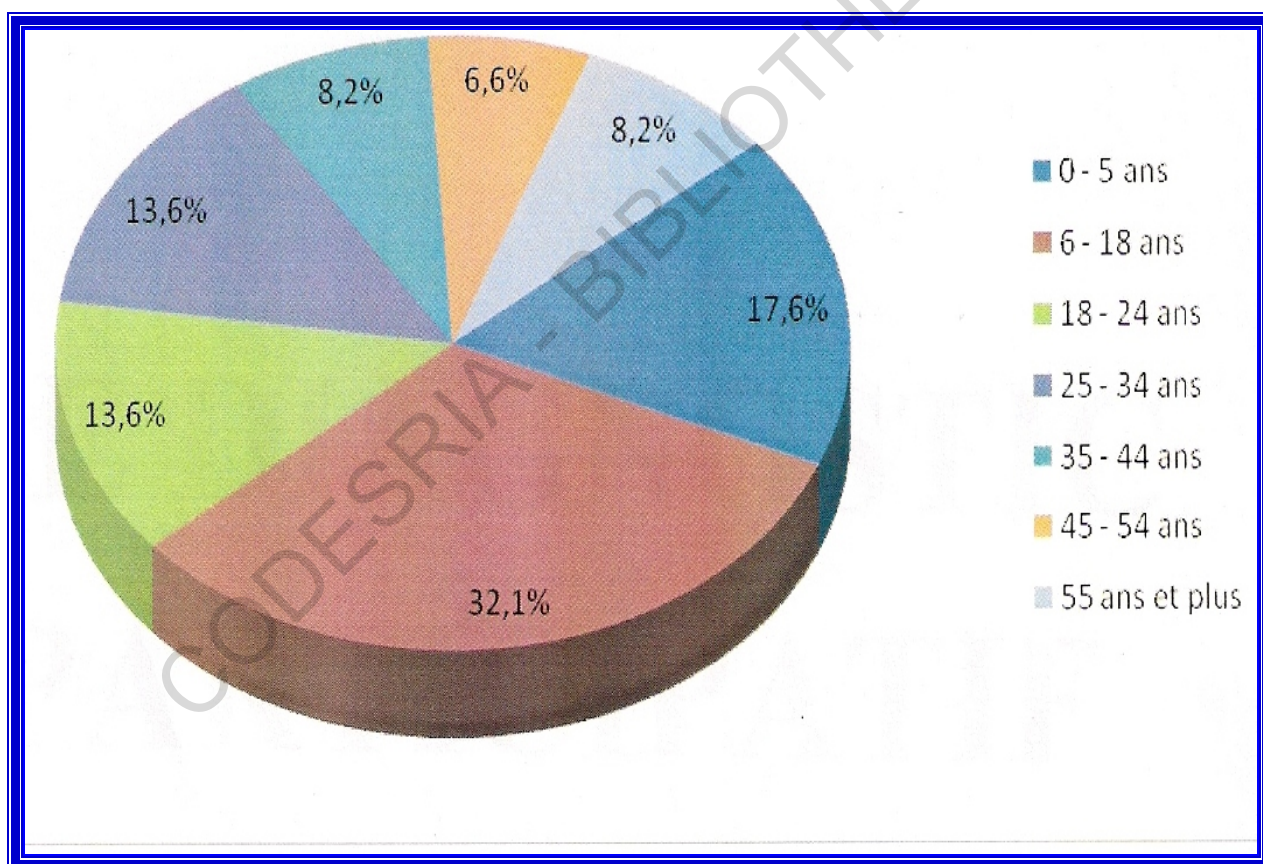
⁴³ - Rosière S. 2007. *Géographie politique et Géopolitique. Une grammaire de l'espace politique*, page 30

constate que les aires socioculturelles de cette partie de la Grande Côte sont favorables aux activités agropastorales.

Les communautés rurales de Kab Gaye et de Léona dont font partie, respectivement, les villages de Lompoul sur mer et Potou sur mer ont une population dont la densité est comprise entre 30 et 35 habitants par km². Mais, cette densité est plus élevée dans la partie littorale (à Lompoul sur mer et Potou sur mer). C'est une population essentiellement jeune dont l'âge moyen se situe autour de 30 ans.

La répartition de la population de Kab Gaye par tranche d'âge montre une population relativement jeune (Diagramme n°1).

Diagramme n°1 : La répartition de la population de Kab Gaye par tranche d'âge



Source : PLD de la communauté rurale de Kab Gaye, 2010

Le Diagramme n°1 montre une population relativement jeune. En effet, 17,6% de la population ont entre 0 et 5 ans, 32,1% entre 6 et 18 ans, 13,6% entre 18 et 24 ans et 13,6% entre 25 et 34 ans. Le cumul montre que 76,9%, autrement dit plus des ¾ de la population sont des

jeunes. En outre, ce graphique montre que 35,4% ont entre 18 et 44 ans. Cette réalité démographique présente des potentialités en matière d'activités agropastorales (en matière de mains d'œuvre), mais aussi pour le tourisme.

Le littoral de Lompoul sur mer et de Potou sur mer est peuplé, en majorité, de Wolofs et de Peuls, pratiquant essentiellement des activités agropastorales. Dans la communauté rurale de Kab Gaye (dont fait partie Lompoul sur mer) les Wolofs représentent 82% et les Peuls 18%. Mais, il faut noter que dans ces données du PLD de Kab Gaye, les pourcentages représentant les autres minorités ethniques venant des autres régions du Sénégal et des autres pays comme la Guinée, la Gambie, etc. (accueillis à Lompoul sur mer) ne sont pas intégrés.

Dans cette partie du Littoral nord, les musulmans y sont majoritaires. L'on y trouve différentes confréries existant au Sénégal. L'on y identifie aussi quelques minorités catholiques (à Lompoul sur mer et à Potou sur mer) dont la présence est liée essentiellement à l'immigration (selon les habitants interrogés).

Donc, dans l'ensemble, les aires socioculturelles du littoral de Lompoul sur mer et Potou sur mer présentent des caractéristiques favorables aux activités agropastorales et au tourisme.

En plus de ces aires socioculturelles, l'on peut aussi considérer les zones maritimes à Lompoul sur mer et Potou sur mer comme des atouts économiques, favorables aux projets d'aménagement du littoral?

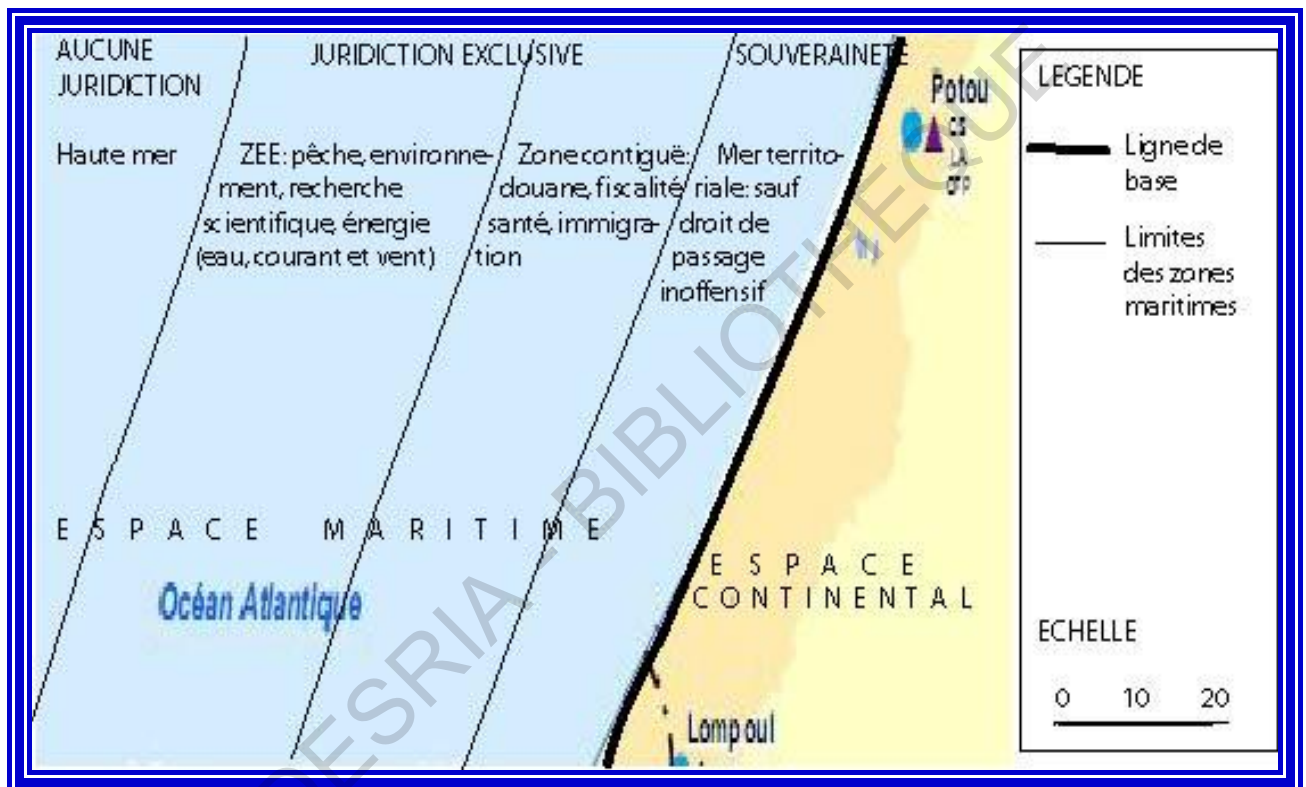
B- Les zones maritimes de Lompoul sur mer à Potou sur mer comme atouts économiques

Les zones maritimes résultent du pavage de l'espace maritime. La Convention internationale sur le droit de la mer, appelée aussi « Convention de Montego Bay»⁴⁴, signée en décembre 1982 et entrée en vigueur en novembre 1994, distingue cinq zones maritimes de l'espace océanique. Ce sont les eaux intérieures, les eaux territoriales, la zone contiguë, la zone économique exclusive et les eaux internationales ou la haute mer.

⁴⁴ - ONU, *Troisième Convention internationale sur le droit de la mer*. Elle porte le nom du lieu de la conférence au cours de laquelle elle fut signée, Montego Bay, en Jamaïque.

Les eaux intérieures (mers fermées, lagunes, estuaires, baies, etc.) sont assimilées à la terre de l'Etat souverain. La mer territoriale mesure 12 mailles nautiques de « la ligne de base »⁴⁵ vers l'intérieur de l'Océan et a la même valeur juridique que la terre. L'espace contiguë ne peut dépasser 24 mailles depuis « la ligne de base ». La zone économique exclusive (ZEE) va jusqu'à 200 mailles nautiques de la ligne de base.

Figure n° 1: Les zones maritimes du Sénégal de Lompoul sur mer à Potou sur mer



Source : DAT, 2007 et Direction Régionale de Développement de Louga, 2010

La Figure n°1 montre que les dispositions juridiques font que la position en bord de mer offre des atouts économiques aux Etats côtiers, comme le Sénégal, et même aux collectivités locales littorales (comme celles de Lompoul sur mer à Potou sur mer) dans une certaine mesure. En effet, les eaux intérieures (...) qui sont assimilées à la terre de l'Etat sénégalais souverain peuvent faire l'objet de projets d'aménagement à but économique. Dans la mer territoriale qui a la même valeur juridique que la terre, l'Etat peut exercer des droits de

⁴⁵ - La ligne de base équivaut au trait de côte.

contrôles fiscaux, douaniers ou sanitaires, tout en respectant le « droit de passage inoffensif »⁴⁶. Dans l'espace contiguë, l'Etat peut aussi exercer des droits de douane sur les navires. Dans la zone économique exclusive qui va jusqu'à 200 mailles nautiques de la ligne de base, l'Etat est propriétaire des ressources sous-marines et notamment halieutiques. Ces zones maritimes font de cette partie de la Grande Côte du Sénégal, à l'instar des autres côtes sénégalaises, un espace stratégique aux atouts économiques importants.

Ces atouts du littoral de Lompoul sur mer et Potou sur mer justifient le projet Ville nouvelle et le Projet Zircon Grande Côte.

Chapitre 3 : Présentation du projet Ville nouvelle (VN) et du Projet Zircon Grande Côte (PZGC)

A-Présentation du Projet Zircon Grande Côte (PZGC)

Des motivations économiques étatiques, en termes de croissance, justifient la signature de la « Convention minière »⁴⁷ entre l'Etat sénégalais et la société MDL-Sénégal qui est affiliée à *Mineral Deposit Limited (MDL)*, le 09 septembre 2004, dans le cadre d'un projet dénommé « Projet Zircon Grande Côte (PZGC) ». Cette convention porte sur l'exploration et l'extraction de zircon sur une superficie de 445,7 Km², dans la Grande Côte du Sénégal, de Mboro à Lompoul sur mer. « Le projet prévoit d'extraire, par drague, 42 millions de tonnes de minerais par an, correspondant à 108 000 tonnes de zircon dont un peut plus de 66 000 de produit commercial à la fin du processus d'extraction »⁴⁸.

⁴⁶ - Le droit de la libre circulation (passage rapide qui n'est soumis à aucune autorisation) reconnu par les Etats côtiers aux navires étrangers.

⁴⁷ - Etat du Sénégal (2004) : *Convention minière*.

⁴⁸ - Etat du Sénégal (2005) : *Projet Zircon de la Grande Côte (PZGC), Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES)*, TROPICA Environnemental Consultants.

Carte n°5 : L'espace destiné au Projet Zircon Grande Côte (de Mboro à Potou)



Source : Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES), 2005

Le Projet Zircon Grande Côte (PZGC) s'inscrit dans une logique de libéralisation. En effet, il entre dans le cadre « des dispositions incitatives à l'investissement privé dans les secteurs miniers »⁴⁹. Elle a pour objectif d'impulser la compétitivité du secteur minier (...) »⁵⁰. C'est cette logique libérale qui justifie le choix du promoteur, MDL-Sénégal, qui est une société de droit sénégalais et filiale de *Mineral Deposit Limited* (MDL) qui est « une société australienne, créée depuis 1940 et pionnière de l'industrie australienne du sable minéral »⁵¹.

Ce projet s'inscrit aussi dans une perspective de régionalisation. En plus de la gouvernance de Louga et de Thiès, les préfetures et sous-préfetures, plusieurs institutions et structures régionales interviennent. Ce sont les services régionaux de la Direction de l'Aménagement du Territoire (DAT), de la Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés (DEEC), de la Direction de la Gestion et de la Planification des Ressources en Eau (DGRPE), de la Direction des Eaux, Forêts, Chasses et Conservation des Sols (DEFCCS) et la Direction de l'Horticulture.

⁴⁹ - Etat du Sénégal (2005) : *Projet Zircon de la Grande Côte (PZGC), Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES)*, TROPICA Environnemental Consultants.

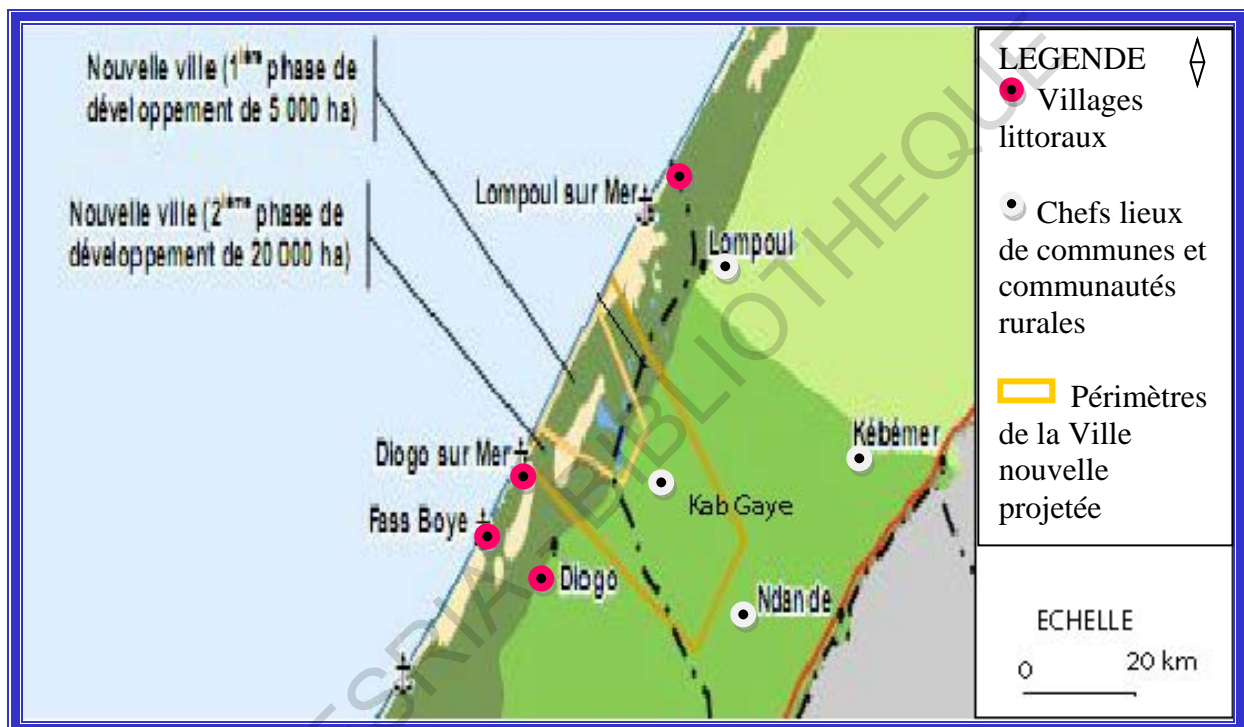
⁵⁰ - Op. cit., page 1

⁵¹ - Ibidem, page 1

B- Présentation du projet Ville nouvelle (VN)

Pour décongestionner Dakar, l'Etat sénégalais a lancé, en 2005, le projet de construction d'une «Ville nouvelle» (présentée comme «la future capitale politique du Sénégal») à Lompoul sur mer. En mars 2007, le protocole de réalisation est signé entre l'Etat du Sénégal et «Dubai World».

Carte n°6 : L'étendue de la Ville nouvelle projetée à Lompoul sur mer



Source : DAT, 2007

La Carte n°6 montre que le site du projet Ville nouvelle est limité au sud par les villages de pêcheurs de Diogo sur mer (Communauté rurale de Darou Khoudoss) et au nord par Lompoul sur mer (qui faisait aussi partie de cette communauté rurale jusqu'en 2010, avant d'être rattachée à celle de Kab Gaye), sur une bande de 14 kilomètres. Cette «Ville nouvelle» devrait être réalisée en deux phases : partant de 5 000 hectares abritant 200 000 habitants (première phase, de 2007 à 2010) à 25 000 hectares avec 1 000 000 d'habitants (vers 2030, deuxième phase).

L'option libérale de réalisation de ce projet Ville nouvelle est la concession qui consiste à identifier des sites - des zones stratégiques pouvant accueillir des infrastructures et

des investissements - et les concéder totalement ou partiellement au secteur privé. La valorisation de ces périmètres stratégiques peut être concédée à des entreprises, généralement sous la forme du « *BOT (Build Operate Transfert)* »⁵² c'est-à-dire « réaliser, exploiter, restituer ». La gestion de ces périmètres stratégiques est aussi concédée ou fait l'objet d'une administration de mission spécifique. Le contrat privilégié pour le *BOT (Build Operate Transfert)* au Sénégal est le bail.

C'est Dubaï World qui a signé, en mars 2007, le protocole de réalisation. La réalisation de cette Ville nouvelle devra coûter 30 milliards de dollars américains qui seront fournis par Dubaï World et puis remboursé par l'Etat Sénégalais sous forme de loyer, du fait que l'administration va disposer des bâtiments, hôtels, routes et hôpitaux. Le bail s'étalera sur une période de 30 à 50 ans. « Les frais de réalisation seront entièrement pris en charge par des entreprises de Dubaï »⁵³, Dubaï World. Les installations seront louées à l'Etat du Sénégal pour « une durée de 30 à 50 ans »⁵⁴.

Dans ce contexte de globalisation favorable à la délocalisation, à la « relocalisation » et à la « littoralisation », le Sénégal tente de capter les investissements directs étrangers à travers ce « grand projet » d'aménagement du littoral à Lompoul, une Ville nouvelle sur la façade atlantique, inspirée de Dubaï et dénommée « Dubaï Atlantique »⁵⁵.

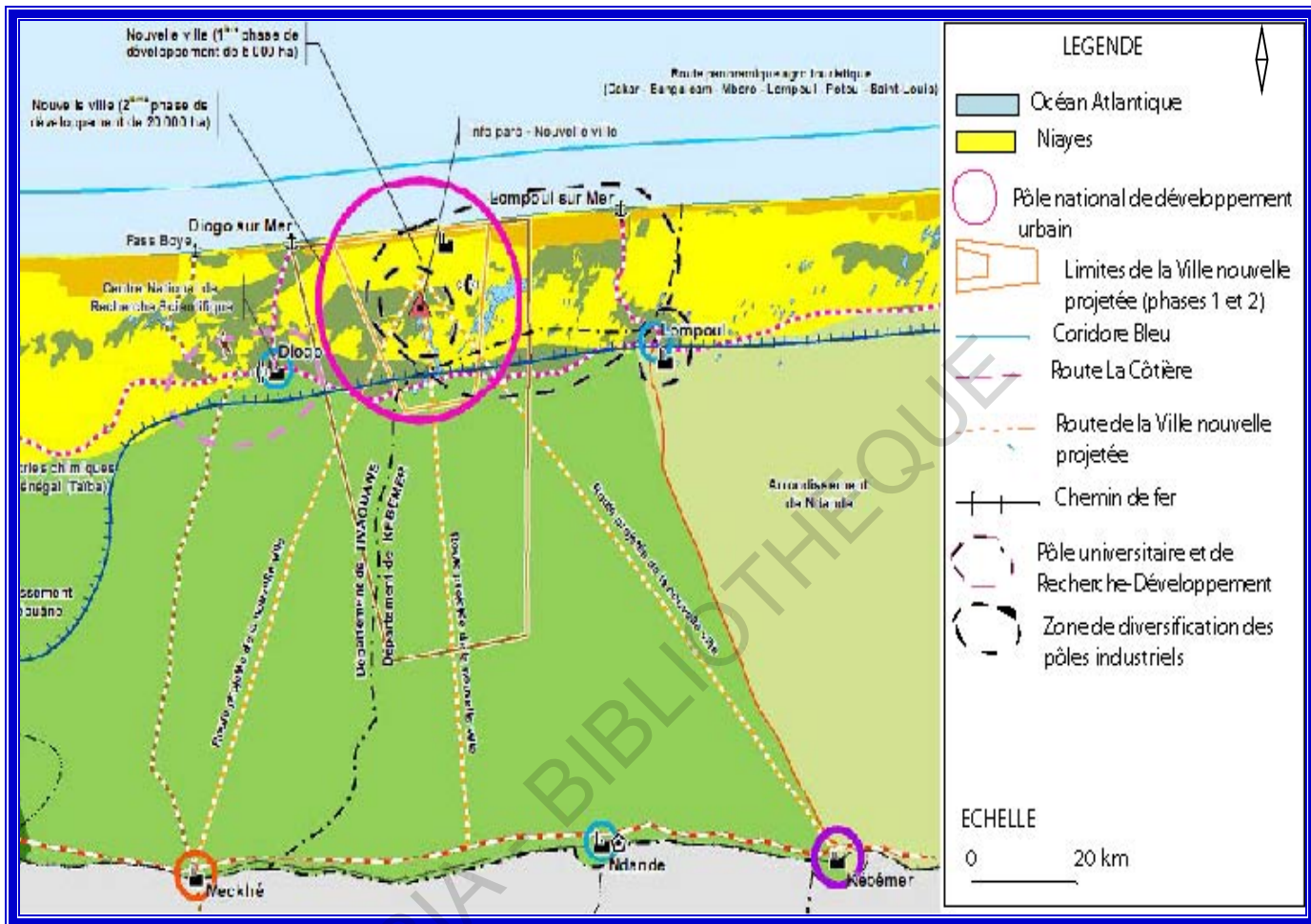
⁵²- Frédéric Giraut R. et All. (2006) : *Etude comparée des politiques d'aménagement du territoire et de développement régional dans les pays du sud*. Les auteurs utilisent l'expression « *Build Operate Transfert* » pour désigner le contrat où l'investisseur réalise le projet, l'exploite pendant une durée déterminée dans le cadre d'un bail et restitue le projet au terme de ce bail.

⁵³ - Jeune Afrique, mai 2007.

⁵⁴ - Op. cit.

⁵⁵ - Ibidem

Carte n°7: La Ville nouvelle projetée : « Dubaï Atlantique »



Source : DAT, 2007

Comme l'indique cette Carte n°7, « Dubaï Atlantique » donne l'image d'une ville globale ou du moins d'une ville moderne prédestinée à accueillir des activités et des réseaux économiques transnationaux grâce à ses infrastructures ultramodernes. Elle va couvrir 5.000 hectares au départ, pour atteindre 25.000 hectares, avec une population de départ de 200.000 habitants en 2010 et pour atteindre 1 million vers 2030. Dans cet espace, il est prévu une implantation d'une voirie hiérarchisée avec un maillage de réseaux, de voies de contournement, des pénétrantes et des dessertes de voisinage (chemin de fer, route « la Côtière », routes de la Ville nouvelle, liaison maritime (le Corridor Bleu), un TGV reliant la nouvelle ville projetée à l'aéroport international Blaise Diagne (en projet), etc. Dans le domaine des transports, il est aussi prévu un aéroport, une gare ferroviaire, une gare routière,

des hélicoptères, un réseau de bus. Dans le schéma global, une large place est réservée à l'environnement urbain et au développement industriel (un pôle de développement urbain, abritant une zone de diversification des pôles industriels, zone industrielle, zone d'activité industrielle et commerciale, technologie de l'information et de la communication, des hôtels, etc.) et à la promotion économique de l'artisanat.

Par ailleurs, un élément essentiel de ce projet Ville nouvelle semble prendre en compte la dimension de l'intégration régionale : le « Corridor bleu ». En effet, la projection transnationale du « Corridor bleu »⁵⁶ (voie maritime), de la route « La côtière » et du « chemin de fer » projetés dans l'aménagement du Littoral Nord pourrait permettre d'intégrer des pays littoraux comme la Mauritanie et le Maroc. Ces corridors d'intégration régionale ou subrégionale pourraient encourager l'accroissement des flux commerciaux, faciliter l'accueil des activités industrielles, la mobilité des personnes, des biens et des services. Ils pourraient impliquer des acteurs à des niveaux d'intervention variés du local au supranational, dans une logique de complémentarité entre le public et le privé.

En résumé, cette première partie de l'étude apporte un éclairage essentiel sur deux concepts et dimensions de la géographie (« géographie physique » et « géographie politique ») permettant d'analyser les atouts naturels et les fondements humains favorables aux activités socioéconomiques au littoral de Lompoul sur mer et Potou sur mer.

La géographie physique qui a essentiellement comme champ d'investigation le climat et la géomorphologie et la « géographie politique qui considère l'espace comme cadre »⁵⁷ socioéconomique confirment le cadre géographique du littoral de Lompoul sur mer et Potou sur mer comme favorable aux activités agropastorales, mais aussi industrielles et touristiques.

Le climat, l'hydrogéologie, les sols et la végétation d'une part, les ressources halieutiques et minières d'autre part, ainsi que les « territoires infraétatiques » (communautés rurales, villages, « communauté littorale » et le « Centre Niayes » de la « Zone Agro-écologique »), les « aires socioculturelles » et les « zones maritimes » attestent les

⁵⁶ - Etat du Sénégal (2010), SDAGC (DAT).

⁵⁷ - Rosière S. (2007) : *Géographie politique et géopolitique. Une grammaire de l'espace politique*, page 21.

potentialités du littoral de Lompoul sur mer et Potou sur mer pour les activités agropastorales, industrielles et le tourisme.

Ces atouts naturels et fondements humains justifient les projets d'aménagement du Littoral Nord (Ville nouvelle et Projet Zircon Grande Côte) et leurs incidences géographiques à Lompoul sur mer et à Potou sur mer.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

DEUXIEME PARTIE

**INCIDENCES GEOGRAPHIQUES DU PROJET VILLE
NOUVELLE ET DU PROJET ZIRCON GRANDE COTE A
LOMPOUL SUR MER ET POTOU SUR MER**

Les atouts naturels et fondements humains favorables aux activités agropastorales, industrielles et touristiques (illustrés dans la première partie de cette étude) justifient les projets d'aménagement du Littoral Nord (le projet Ville nouvelle et le Projet Zircon Grande Côte) et leurs incidences économiques et sociospatiales à Lompoul sur mer et à Potou sur mer.

Ces incidences se manifestent d'abord à travers les divers enjeux de cet espace côtier. Le littoral devient un espace d'enjeux. Considérer le littoral de Lompoul sur mer et Potou sur mer comme un espace d'enjeux (une approche qui renvoie à la géopolitique), c'est sous-entendre qu'il est convoité par des acteurs divers (en conflit) pour son contrôle, son appropriation et son usage. C'est aussi sous-entendre que les règles d'usage sont définies dans un cadre institutionnel complexe, s'inscrivant dans une nouvelle dynamique de gestion foncière du littoral (les textes de la SAPCO, la Loi Littorale en cours d'élaboration, etc.).

Un espace considérable, allant de Mboro à Potou sur mer est réservé au Projet Zircon Grande Côte (PZGC) pour l'exploration et l'extraction de zircon. Quelles sont les incidences sur les périmètres agricoles et pastoraux du littoral ?

Un autre espace considérable (25 hectares) est aussi réservé au projet Ville nouvelle à Lompoul sur mer. Le projet Ville nouvelle à Lompoul sur mer n'a-t-il pas engendré des dynamiques territoriales ?

Ces projets d'aménagement du littoral n'entraînent-ils pas la valorisation de l'espace côtier en « rente foncière » ? Cette situation n'entraîne-elle pas une dynamiques spatiales et démographiques du littoral de Lompoul sur mer et Potou sur mer ?

Dans cette deuxième partie de l'étude, l'analyse porte sur les enjeux (chapitre 1), les dynamiques territoriales (chapitre 2), la valorisation de l'espace côtier en « rente foncière » (chapitre 3) et la dynamique démographique (chapitre 4) comme incidences économiques et sociospatiales du projet Ville nouvelle et du Projet Zircon Grande Côte à Lompoul sur mer et à Potou sur mer.

Chapitre 1 : Le littoral de Lompoul sur mer et Potou sur mer en tant qu'espace d'enjeux

Le cadre géographique du littoral de Lompoul sur mer et Potou sur mer, vu ses atouts en termes de ressources naturelles et stratégiques, fonde les enjeux de cette zone côtière. La notion d'« enjeu » qui est éminemment de la dimension géopolitique renvoie, ici, à ces ressources naturelles et stratégiques mises « en jeu » entre les acteurs territoriaux d'origines et de motivations diverses, entraînant des conflits fonciers pour le contrôle et l'usage de l'espace littoral.

Les acteurs territoriaux sont divers (Etat, privés, collectivités locales, populations locales, organisation non gouvernementales, etc.). Leurs motivations sont multiples, différentes et parfois opposées. Ces motivations ne sont pas toutes d'ordre spatiales ou territoriales, il y'en a d'autres. Mais pour des raisons de méthode, l'analyse est axée, dans cette étude, sur les motivations spatiales, c'est-à-dire celles étant en rapport avec le foncier.

Ainsi, selon les motivations spatiales des acteurs, il se dégage une typologie d'enjeux : le littoral en tant qu'enjeu de puissance (les motivations étatiques d'aménagement du littoral), enjeu de développement endogène (les motivations des communautés rurales littorales), enjeu de sécurité et de spéculations foncières (les motivations privées et individuelles). Ces enjeux sont conflictuels (conflits de contrôle et d'usage d'un espace à cadre institutionnel complexe).

A- Le littoral en tant qu'enjeu de puissance : les motivations étatiques d'aménagement de la côte

En géographie et au regard des travaux de Nicholas J. Spykman (1944), « *The Geography of peace* », de Hans Morgenthau, « *Politics among Nations : the Struggle for Power and Peace* » et, un peu, de Joseph Nye, « *Soft Power* », la notion de puissance peut être analysée sous deux angles : d'abord du fait que certains facteurs définissant la puissance sont géographiques (territoires, ressources, frontières, démographie, etc.), ensuite la puissance en question est éminemment du domaine de la géographie politique ou de la géopolitique.

Pour l'Etat du Sénégal, comme les autres Etats côtiers, la position géostratégique en littoral peut être perçue comme un enjeu de puissance, un potentiel fondamental de puissance

économique. L'espace côtier de Lompoul sur mer et Potou sur mer ainsi perçu par l'Etat est un cadre de « politiques territoriales de développement ». L'enjeu de puissance pour l'Etat sénégalais réside dans l'affirmation de sa souveraineté territoriale qui se manifeste, au plan géoéconomique, par la mise en œuvre de grands projets d'aménagement à dimension internationale.

Ces enjeux de « puissance » ou motivation étatiques d'aménagement du littoral sont à la base de certains projets d'aménagement de la Grande Côte, tels que le projet Ville nouvelle à Lompoul sur mer et le Projet Zircon Grande Côte.

Les autres enjeux qui déterminent les motivations des pouvoirs publics pour le littoral sont d'ordre environnemental : les enjeux environnementaux. La question environnementale, notamment celle des zones fragiles comme les littoraux, constitue aujourd'hui un enjeu international dont la prise en compte dans les politiques territoriales de développement des pays du sud donne plus un sens et de crédibilité aux institutions financières internationales et aux bailleurs de fonds. Ces enjeux environnementaux fondent le projet de Loi Littorale enclenché depuis 2010 par l'Etat sénégalais.

Voilà, en somme, le littoral de Lompoul sur mer et de Potou sur mer en tant qu'enjeu de puissance déterminant les motivations étatiques d'aménagement. A côté de ces enjeux étatiques, les collectivités littorales nourrissent aussi des ambitions pour le littoral qu'elles considèrent souvent comme une ressource pour un développement endogène.

B- Le littoral de Lompoul sur mer et Potou sur mer en tant qu'enjeu de développement endogène: les motivations des communautés rurales littorales

En considérant les « différentes idées »⁵⁸ maîtresses qu'il sous-entend, le développement endogène peut être défini comme l'exploitation ou la valorisation des ressources locales et la territorialisation de l'activité basée sur des initiatives collectives

⁵⁸ - Les travaux des économistes italiens sur le phénomène industriel de la « Troisième Italie » mettent en exergue des idées maîtresses qui fondent le développement endogène : l'utilisation de facteurs de production présents localement en quantité et en qualité, territorialisation des activités productives, comportement coopératif des conquérants dans un système visant l'efficacité productive, etc.

locales et des facteurs de production localement présents et l'ouverture à l'économie nationale voire mondiale. C'est un processus socio-économique basé sur un mutualisme de l'activité industrielle ou/et artisanale, de la vie sociale et communautaire locale et de l'ouverture économique, dans un système localisé ou territorialisé. L'on parle de « système productif localisé »⁵⁹, de « système industriel localisé », etc.

Pour les communautés rurales côtières de Kab Gaye et de Léona, le littoral de Lompoul sur mer et de Potou sur mer apparaît respectivement comme un enjeu de développement endogène, dans son acception de « système productif localisé ». La forme de système productif localisé, comme enjeu local, est celle des « aires d'industrialisation diffuse »⁶⁰ qui « se caractérisent par la petite taille des unités de production », la « flexibilité productive »⁶¹ et l'« osmose parfaite entre communauté locale et entreprises »⁶².

Cette forme de « développement territorial » (J. Friedmann et C. Weaver, 1979) ou « développement par le bas » (W. B. Stohr, 1984) constitue une motivation d'aménagement du littoral pour les collectivités locales côtières de cette partie de la Grande Côte. Ces collectivités côtières entendent rendre le maraîchage et la pêche plus structurés, plus productifs, plus compétitifs et industrialisés, dans une dynamique de solidarité locale et d'ouverture, comme le montrent les PLD de Kab Gaye et de Léona (2010). Pour le maraîchage, la communauté rurale de Kab Gaye prévoit un système productif localisé adapté : accès aux terres, modernisation et intensification des productions (magasins de stockage, crédit matériel agricole, etc.), unités de transformation (industrielle) des produits agricoles, une meilleure gestion des micros entreprises, renforcement de la coopération agricole,

⁵⁹ - Selon Courlet C. (1995) « Le système productif localisé peut se définir comme une configuration d'entreprises regroupées dans un espace de proximité autour d'un métier industriel ou tertiaire. Les entreprises entretiennent des relations entre elles et avec le milieu socioculturel d'insertion. Le métier industriel dominant n'exclut pas la possibilité de l'existence de plusieurs branches industrielles. Souvent on fait référence à des systèmes de PME ; cependant, il existe aussi des relations très territorialisées entre grandes entreprises, entre grands groupes et PME (dans un rapport autre que de la sous-traitance traditionnelle ».

⁶⁰ - Améziane FERGUENE et Abberraouf HSALNT (1998) dans l'article intitulé « Développement endogène et articulation entre globalisation et territorialisation : élément d'analyse à partir du cas de Ksar-Hellal (Tunisie) », présentent trois formes de système productif localisé selon les types d'espace concernés : les districts industriels classiques dans les centres urbains anciens, les pôles ou districts technologiques dans les milieux urbains et périurbains d'aujourd'hui et les aires d'industrialisation diffuse dans les villes de fortes traditions artisanales et dans les régions rurales à forte densité de population (notamment dans les pays en développement).

⁶¹ - Une organisation souple de la production qui confère au système une forte capacité d'adaptation aux évolutions du marché et de la technologie, selon Améziane FERGUENE et Abberraouf HSALNT (1998)

⁶² - Becattini G. (1992) désigne par « osmose parfaite entre communauté locale et entreprises » l'insertion complète des unités de production dans le milieu local.

amélioration de l'exportation d'oignons, etc. Pour la pêche, il est prévu une mobilisation des acteurs de pêche autour de la question de la côte de pêche, le diagnostic structurel et organisationnel du centre de pêche, accès au crédit de matériel de pêche, identification de nouveaux partenaires dans une logique d'ouverture, etc. Pour le littoral de Potou sur mer, la communauté rurale de Léona nourrit les mêmes ambitions, mais met l'accent sur la modernisation du maraîchage littoral, une industrie locale de transformation des produits agricoles, le développement des PME et l'ouverture aux partenaires économiques.

A côté de ces enjeux de développement endogène qui constituent les motivations des collectivités locales en matière d'aménagement du littoral, il y a les enjeux de sécurité et de spéculations foncières qui motivent les privés et individuels.

C- Le littoral de Lompoul sur mer et Potou sur mer en tant qu'enjeu de sécurité et de spéculations foncières: les motivations privées et individuelles

Le cadre géographique présentant des conditions climatiques, géomorphologiques, territoriales et socioculturelles favorables ou stables et le cadre institutionnel et réglementaire garantissant la propriété privée, voilà autant de dispositions sécuritaires qui mettent en jeu le littoral de Lompoul sur mer et Potou sur mer et y encouragent la spéculation foncière.

La notion de sécurité renvoie à la sûreté, à l'absence de danger ou de menace, une « situation dans laquelle quelqu'un, quelque chose n'est exposé à aucun danger, à aucun risque d'agression physique, d'accident, de vol, de détérioration »⁶³.

La « géographie de la sécurité »⁶⁴ distingue deux zones en la matière : les zones d'instabilité et les zones de stabilité. Les zones d'instabilité correspondent à celles des phénomènes naturels catastrophiques ou du moins dangereux (séismes, tremblements de terres, anticyclones, etc.) ou à celles des conflits armés (guerres entre Etats, guerres civiles, rebellions, guérillas, pirateries, etc.). Les zones de stabilité correspondent à celles où les conditions naturelles, favorables à l'implantation humaine et aux activités socioéconomiques, ne sont menacées par aucun phénomène naturel catastrophique et où règne la paix civile.

⁶³ - Larousse (1994) *Dictionnaire encyclopédique en quatre volumes*, Vol. 2

⁶⁴ - Rosière S. (2007) : *Géographie politique et géopolitique. Une grammaire de l'espace politique*, page 62.

La partie nord de la Grande Côte du Sénégal, incluant le littoral de Lompoul sur mer et Potou sur mer, est une zone de stabilité.

Cette particularité (zone de stabilité, favorable à l'implantation humaine et aux activités socioéconomiques) fait du littoral de Lompoul sur mer et de Potou sur mer un espace convoité – quoique moins convoité que la Petite Côte - par les riverains et les étrangers pour des parcelles d'habitation, des parcelles agricoles, des aires d'aménagements touristiques (à Lompoul sur mer), etc. Cette particularité, dans un contexte de mondialisation et de promotion du littoral engagée par l'Etat, peut encourager une dynamique de « littoralisation » et de « délocalisation » économique.

Cette situation fait du littoral de Lompoul sur mer et de Potou sur mer un espace d'enjeu de spéculation foncière. Investir sur le foncier littoral à Lompoul sur mer ou/et à Potou sur mer devient un enjeu. On y demande des parcelles pour les vendre après. On y achète des parcelles pour les vendre à court terme ou à moins terme voire à long terme. Les motivations de cette spéculation foncière sont d'ordre économique (commerce, ...) ou social (problèmes sociaux). Ces enjeux sont conflictuels.

D- Le littoral de Lompoul sur mer et Potou sur mer : un espace aux conflits de contrôle et d'usage complexes

Quasi-inhérents aux enjeux fonciers, les conflits fonciers apparaissent en tant qu'opposition d'intérêts entre les différents acteurs. Il s'agit essentiellement des conflits de contrôle, c'est-à-dire des conflits pour contrôler ou gérer l'espace littoral et des conflits d'usage (des conflits pour l'occupation ou l'utilisation de l'espace littoral).

Au littoral de Lompoul sur mer et Potou sur mer, les conflits de contrôle de l'espace côtier opposent, généralement, l'Etat (par le biais de ses services déconcentrés et de la SAPCO qui est chargée de l'aménagement et de la promotion des côtes et zones touristiques) aux populations ou au pouvoir local. Ce sont des conflits de compétences qui se traduisent aussi par un jeu de pouvoir entre l'Etat (ou les autorités étatiques) et les autorités locales, en matière de lotissements et d'attribution de parcelles sur l'espace côtier.

Pour mieux appréhender l'étiologie des conflits qui opposent l'Etat et les collectivités locales, voyons brièvement les dispositions juridiques et réglementaires d'attribution de parcelles sur l'espace côtier en vigueur au Sénégal.

Sur l'espace littoral, l'Etat peut affecter des terres soit par décret (présidentiel) soit par la SAPCO. L'affectation de parcelles par décret est faite conformément à la loi 64-46 relative au Domaine national, à la loi 76-64 relative à l'expropriation pour cause d'utilité publique, au décret 64-573 portant application de la loi 64-46 relative au Domaine national et aux décrets portant nomination du premier ministre, des ministres et répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les ministères. C'est une affectation justifiée par la demande de l'intéressé, le procès verbal de la délibération du conseil régional et l'avis favorable de la Commission de Contrôle des Opérations Domaniales (CCOD), sur rapport du ministre de l'Economie et des Finances. En outre, à la suite de la modification du « décret n° 76-840 du 24 juillet 1976 »⁶⁵ intervenue en 2004, la SAPCO peut attribuer des parcelles sur le littoral, conformément à ses deux régimes d'attribution : « le régime transitoire »⁶⁶ et « le régime normal »⁶⁷.

L'attribution des parcelles sur les zones de terroirs est aussi du ressort du conseil rural, conformément à la loi 64-46 relative au Domaine national, à la loi 72-02 portant réorganisation de l'administration territoriale, à la loi 72-25 portant création des communautés rurales, modifiée par la loi 80-1288 relative aux conditions d'affectation et de désaffectation des terres du Domaine national comprises dans les terroirs des communautés rurales, modifiée par le décret 80-1051 et le décret 86-445. L'attribution se fait par un lotissement délibéré par le conseil rural, signé par son président et soumis au sous-préfet pour avis favorable.

⁶⁵ - En 1976, sur les conclusions du Bureau d'Etude Henri Chomette, l'Etat du Sénégal a réalisé le *Schéma Directeur de l'Aménagement de la Petite Côte*, rendu exécutoire par le décret n° 76-840 du 24 juillet 1976⁶⁵ qui limitait les dépendances de la Société d'Aménagement de la Petite Côte (SAPCO) sur la Petite Côte, délimitée par ce décret. En 2006, un décret portant modification de la SAPCO est signé et la Société d'Aménagement de la Petite Côte devient Société d'Aménagement et de Promotion des Côtes et Zones Touristiques du Sénégal (SAPCO)

⁶⁶ - Le régime transitoire couvre la première étape d'attribution de parcelle par la SAPCO qui comprend toute la période antérieure à la mise en exploitation de l'investissement sur le terrain attribué.

⁶⁷ - Le régime normal couvre la deuxième étape d'attribution de parcelle par la SAPCO qui part de la date de cette mise en exploitation de l'investissement sur le terrain attribué à la fin du contrat.

Depuis 2010, s'appuyant sur « ses prérogatives », la Communauté rurale de Kab Gay tente de mettre en œuvre un lotissement sur une superficie de 33 hectares dans la zone de Lompoul sur mer, alors que cette superficie était déjà attribuée par décret pour cause d'utilité publique.

Les conflits fonciers entre les autorités étatiques et celles locales résident aussi dans l'imprécision matérielle des limites du littoral, celles de l'espace de la SAPCO et celles des zones de terroirs. Ce flou ou imprécision des frontières fait que la SAPCO ou le conseil régional sont souvent accusés d'attributions illégales sur les zones de terroirs, par les communautés rurales riveraines, et vis versa.

Les conflits d'usage opposent les populations riveraines à l'Etat, au pouvoir local ou aux autres acteurs ou investisseurs porteurs de projets d'aménagement ou de mise en valeur nécessitant un déguerpissement ou une réorganisation, une restructuration de l'espace. Par exemple, l'on peut noter le déguerpissement, en 2005, des populations riveraines d'un espace littoral de 2 hectares vers un autre espace de 3 hectares dans l'arrière côte.

Les besoins en terres côtières pour le projet Ville nouvelle et le Projet Zircon Grande Côte inquiètent les populations riveraines qui ne sont pas prêtes à céder « leurs terres », même si elles ne rejettent pas ce projet. Pour sécuriser leurs parcelles d'habitation et leurs champs, elles adressent des demandes de titre foncier à leur conseil rural respectif. D'autres agriculteurs renforcent la mise en valeur de leurs parcelles en plantant des arbres et en les clôturant avec des haies. En plus de ces stratégies, l'on note aussi à Lompoul sur mer et à Potou sur mer des associations de riverains autour des chefs de village qui portent leur parole ou d'autres personnes mandatées pour défendre les populations littorales contre ce qu'elles appellent « l'accaparement des terres côtières par l'Etat ». Le Président de la communauté rurale de Darou Khoudoss, en 2007, conscient de la dimension de la superficie qui était visée dans son territoire pour le projet Ville nouvelle et de ses conséquences conflictuelles, demandait même « aux autorités de l'Etat de faire des missions d'informations et d'explications auprès des populations du site et de ses environs ».

L'espace littoral, sur cette partie de la Grande Côte du Sénégal, autrefois partagé par des pêcheurs, des agriculteurs et des éleveurs, est aujourd'hui convoité par d'autres acteurs.

Voilà, en résumé, le littoral de Lompoul sur mer et Potou sur mer en tant qu'espace d'enjeux (enjeu de puissance, de développement endogène, de sécurité et de spéculations foncières) conflictuels (conflits de contrôle et d'usage d'un espace à cadre règlementaire et juridique complexe). Ces motivations fondent les projets d'aménagement du littoral qui sont des facteurs de dynamiques territoriales.

Chapitre 2 : Aménagement du littoral de Lompoul sur mer et Potou sur mer comme facteur de dynamiques territoriales

Les projets d'aménagement du littoral de Lompoul sur mer et Potou sur mer engendrent des incidences socio spatiales dont les dynamiques territoriales. Ces dynamiques territoriales consistent en la modification des territoires, entraînant des pertes ou des gains de territoires pour les collectivités locales littorales. Cette dynamique territoriale résulte des « politiques territoriales de développement » qui se traduisent par la création des espaces de croissance, consistant en la modification du pavage de l'espace littoral afin d'y pouvoir accueillir les secteurs d'activités socio économiques modernes. C'est le sens des projets d'aménagement littoral, comme la le projet Ville nouvelle à Lompoul sur mer. Cette valorisation (ou mise en valeur) de l'espace littoral suscite un intérêt de la part des collectivités locales qui enclenchent des revendications et des stratégies pour étendre leurs territoires respectifs par des « translations territoriales »⁶⁸. En fin de compte, les politiques territoriales consistant en la création d'espaces de croissance et les translations territoriales entraînent des « bilans territoriaux »⁶⁹ contrastés, révélant des collectivités locales partagées entre pertes et gains de territoires.

⁶⁸ - Rosière S. (2007) : *Géographie politique et géopolitique. Une grammaire de l'espace politique*, page 201.

⁶⁹ - Op. cit., page 199.

A - Translations territoriales résultant du projet Ville nouvelle: l'irrédentisme de Lompoul sur mer

La translation territoriale peut désigner « tout déplacement de frontière qui fait passer un territoire d'une souveraineté à une autre (...) ». La translation territoriale se caractérise (...) par l'agrandissement d'un territoire ou la diminution d'un autre »⁷⁰. Elle peut se faire par des dynamiques relevant de l'annexion (acquisition d'un territoire par un Etat), le « rattachisme » (la volonté des habitants d'un territoire d'être rattachés à un autre) et l'« irrédentisme ». Selon Stéphane Rosière (2007), l'« irrédentisme » désigne un projet d'un Etat ou de n'importe quel acteur ayant pour but l'incorporation d'un territoire pour un motif d'ordre socioculturel, ethnique ou national.

Transférées à l'échelle locale, ces concepts permettent d'analyser des dynamiques territoriales que l'on peut considérer comme des incidences sociospatiales des projets d'aménagement du littoral comme l'irrédentisme de Lompoul sur mer.

L'irrédentisme de Lompoul sur mer peut être considéré comme un effet induit du projet Ville nouvelle. La communauté rurale de Darou Khoudoss est créée en 2000, une entité détachée de l'actuelle commune de Mboro. Elle polarisait les villages de Lompoul sur mer, Diogo, Fass Boye, Darou Diouf, Dimbale, Darou Ndoye, Darou Salam Diouf, etc. et couvrait ainsi une superficie de 450 km², pour 50 000 habitants. En 2004, le projet Ville nouvelle à Lompoul sur mer est lancé. Cette Ville nouvelle projetée comme « la future capitale politique du Sénégal » était, en général, considérée par l'opinion comme une dépendance du département de Kébémér, comme la ville de Lompoul. Pourtant, elle se situait bien dans l'espace de la communauté rurale de Darou Khoudoss, département de Tivaouane dans la région de Thiès. C'est la communauté rurale de Kab Gaye, située derrière la ville de Kébémér, qui a manifesté l'irrédentisme de Lompoul sur mer, en demandant que ce village lui soit rattaché. Les motifs révélés étaient un manque d'espace littoral et l'accès à la mer (avoir un espace littoral). Mais, au fond, l'enjeu était la Ville nouvelle projetée à Lompoul sur mer. En 2010, le village de Lompoul sur mer est détaché de la communauté rurale de Darou Khoudoss et rattaché à celle de Kab Gaye. Les frontières locales sont revues, comme le montre la Carte n° 8.

⁷⁰- Rosière S. (2007) : *Géographie politique et géopolitique. Une grammaire de l'espace politique*, page 201.

Carte n°8: Translations territoriales résultant de l'irrédentisme de Lompoul sur mer



Source : Données de terrains(2010) et ANAT (2010)

La Carte n° 8 présente les modifications des frontières suite à l'irrédentisme de Lompoul sur mer en 2010. D'abord, il est bon de préciser que le figuré de la légende présentant le Village de Lompoul sur mer représente l'espace de ce village et non le village en tant qu'entité administrative ou politique car si c'était le cas ce serait représenté par un point. La Communauté rurale de Darou Khoudoss a perdu deux « dyades »⁷¹ au profit de celle de Kab Gaye : sa dyade avec celle de Thieppe au nord de Lompoul sur mer et sa dyade avec Kab Gaye (la dyade qui séparait cette dernière avec Lompoul sur mer). La Communauté rurale de Kab Gaye (qui était limitée à l'ouest par celle de Darou Khoudoss qui la ceinturait par Lompoul sur mer) est désormais limitée à l'ouest par l'Océan Atlantique. Elle dispose ainsi d'une façade maritime. Ces modifications de frontières entraînent des bilans territoriaux contrastes pour les collectivités locales littorales.

⁷¹- Ce concept est proposé par Michel Foucher, dans son ouvrage intitulé Fronts et frontières, un tour du monde géopolitique, 2^e édition publiée par Fayard, en 1991. Elle désigne « la frontière commune à deux Etats contigus ». Ramené à l'échelle locale, elle désigne la frontière commune à deux collectivités locales contiguës.

B- Bilans territoriaux résultant du projet Ville nouvelle: collectivités locales entre gains et pertes de territoires

Le « bilan territorial » correspond aux pertes ou gains territoriaux d'un Etat, « c'est-à-dire comment le territoire de l'Etat a évolué depuis la région focale originelle »⁷².

Envisagé à l'échelle locale, le concept de « bilan territorial » signifie les pertes ou gains territoriaux d'une collectivité locale. Le « bilan territorial » est « négatif » lorsqu'il s'agit d'une perte de territoire et « positif » si c'est un gain de territoire.

Les projets d'aménagement du littoral de Lompoul sur mer, notamment le projet Ville nouvelle et les modifications territoriales qui en résultent, engendrant des bilans territoriaux controversés. Certaines collectivités côtières enregistrent des gains territoriaux, d'autres, des pertes de territoires.

A la suite de l'irrédentisme de Lompoul sur mer, la communauté rurale de Kab Gaye a enregistré un bilan territorial positif, équivalent à un gain territorial. C'est une superficie située totalement sur le littoral. La communauté rurale de Darou Khoudoss a enregistré un bilan territorial négatif, une perte d'une partie de sa superficie initiale. C'est un bilan territorial négatif enregistré aussi par le département de Tivaouane dont fait partie la communauté rurale de Darou Khoudoss et la région de Thiès dont Tivaouane est un département.

En outre, le site du projet Ville nouvelle, c'est-à-dire l'espace réservé à cette ville projetée, se situe entre les communautés rurales de Darou Khoudoss et de Kab Gaye. Ces communautés rurales vont enregistrer des bilans territoriaux négatifs en cas de réalisation de ce projet.

En somme, la création des espaces de croissance au Littoral Nord, se traduisant par le projet Ville nouvelle à Lompoul sur mer, engendre des dynamiques territoriales. Parmi ces dynamiques, l'on note les translations territoriales avec l'irrédentisme du village de Lompoul sur mer rattaché désormais à la communauté rurale de Kab Gaye par des modifications des

⁷² - Rosière S. (2007) : *Géographie politique et géopolitique. Une grammaire de l'espace politique*, page 199.

frontières locales. Ces modifications de frontières engendrent des bilans territoriaux : un bilan territorial positif pour la communauté rurale de Kab Gaye et un bilan territorial négatif pour celle de Darou Khoudoss qui a perdu Lompoul sur mer.

Ces dynamiques spatiales résultant de l'aménagement du Littoral Nord peuvent aussi prendre d'autres formes avec la rente foncière côtière.

Chapitre 3 : La rente côtière comme facteur de dynamique spatiale à Lompoul sur mer et Potou sur mer

Dans son ouvrage intitulé « La théorie du rachat » (2000), Thierry Rebour explique que la « dynamique spatiale »⁷³ résulte de la « valorisation de l'espace » en « rente foncière ».

La valorisation de l'espace côtier, sa mise en valeur, entraîne la « rentabilité » des « terres côtières » qui détermine la demande. La satisfaction de cette demande se traduit par de différents modes d'attribution de parcelles. Qu'est-ce que la rente foncière et comment valorise-t-elle l'espace côtier ? Qu'en est-il des demandes et attributions de parcelles sur cet espace côtier de Lompoul sur mer et Potou sur mer ?

A- Valorisation de l'espace littoral de Lompoul sur mer et Potou sur mer: la rente foncière côtière

Des modèles économiques appliqués à l'espace ont permis d'analyser des dynamiques spatiales, au sens géographique du terme (Christaller, Von Thünen). L'idée de rente foncière est apparue dans les travaux des économistes comme David Ricardo et Karl Marx, dans une approche classique. Elle est reprise, sous une approche plus actuelle, par Thierry Rebour, dans son ouvrage intitulé « La théorie du rachat ». Rebour utilise le concept de « rente absolue » pour qualifier les revenus de la terre : « le prix du sol ».

La rente foncière se traduit par l'introduction des terres sur le « marché ». La rente de ces terres (payée en monnaie) « circule dans le flux monétaire général au même titre que les

⁷³- Rebour Th. (2000) : *La théorie du rachat. Géographie, économie, histoire*, page 9.

salaires ou les revenus du capital »⁷⁴. « Le projet monétaire qui finance le rachat s'apparente alors au paiement d'un droit qui permet de lever l'interdit qui empêche ces terres d'être directement utilisés à des fins productives sur le marché »⁷⁵. Ce processus fait que des « terres marginales » (ne suscitant pas trop d'intérêt) deviennent des « terres centrales » (très recherchées ou convoitées, vu leur intérêt socioéconomique). Au fur et à mesure que ce processus progresse, les terres deviennent de plus en plus « centrales ».

Cette dynamique de la rente foncière ou du « marché foncier » est observable, identifiable sur le littoral de Lompoul sur mer et de Potou sur mer. En effet, l'introduction des terres côtières dans le marché se fait par l'élaboration des projets d'aménagement du littoral soumis aux investisseurs privés. Le projet Ville nouvelle prévoit 5 000 ha pour la première phase de réalisation et 25 000 ha pour la deuxième.

L'introduction des terres du littoral par l'Etat dans le marché se fait aussi par l'aménagement des périmètres et aires côtières (par la SAPCO) destinées aux investisseurs privés pour leur mise en valeur.

Quant aux collectivités locales (comme les conseils ruraux de Darou Khoudoss, Kab Gaye et Léona), ils procèdent par lotissements.

Tous ces projets et programmes permettent un paiement d'un droit qui permet de lever l'interdit qui empêche ces terres côtières d'être directement utilisés à des fins productives sur le marché par un tiers privé. Ce paiement garantit le droit de propriété (foncière) qui permet au propriétaire d'introduire, à son tour, sa propriété foncière dans le marché foncier. Une parcelle sur l'espace littoral de Lompoul sur mer peut circuler dans le flux monétaire presque au même titre que les salaires ou les revenus du capital (transactions, garanties, etc.).

Ainsi, l'espace côtier viabilisé par l'Etat et les collectivités locales devient une rente foncière convoitée par des demandeurs de parcelles, de motivations différentes (habitat, entreprise, spéculation foncière, etc.). Et le processus de viabilisation (ou pourquoi pas de « rentabilisation ») de l'espace côtier continue avec l'introduction de nouvelles terres côtières

⁷⁴ -Rebour Th. (2000) : *La théorie du rachat. Géographie, économie, histoire*, page 78.

⁷⁵ Op cit.

dans le marché foncier. Plus que la demande de terres (ou de parcelles) augmente, plus les prix augmentent et plus l'ordre d'injection des terres sur le marché augmentent (comme l'illustre le Tableau n°1).

Tableau n° 1 : Dynamique du marché foncier côtier à Lompoul sur mer et environs

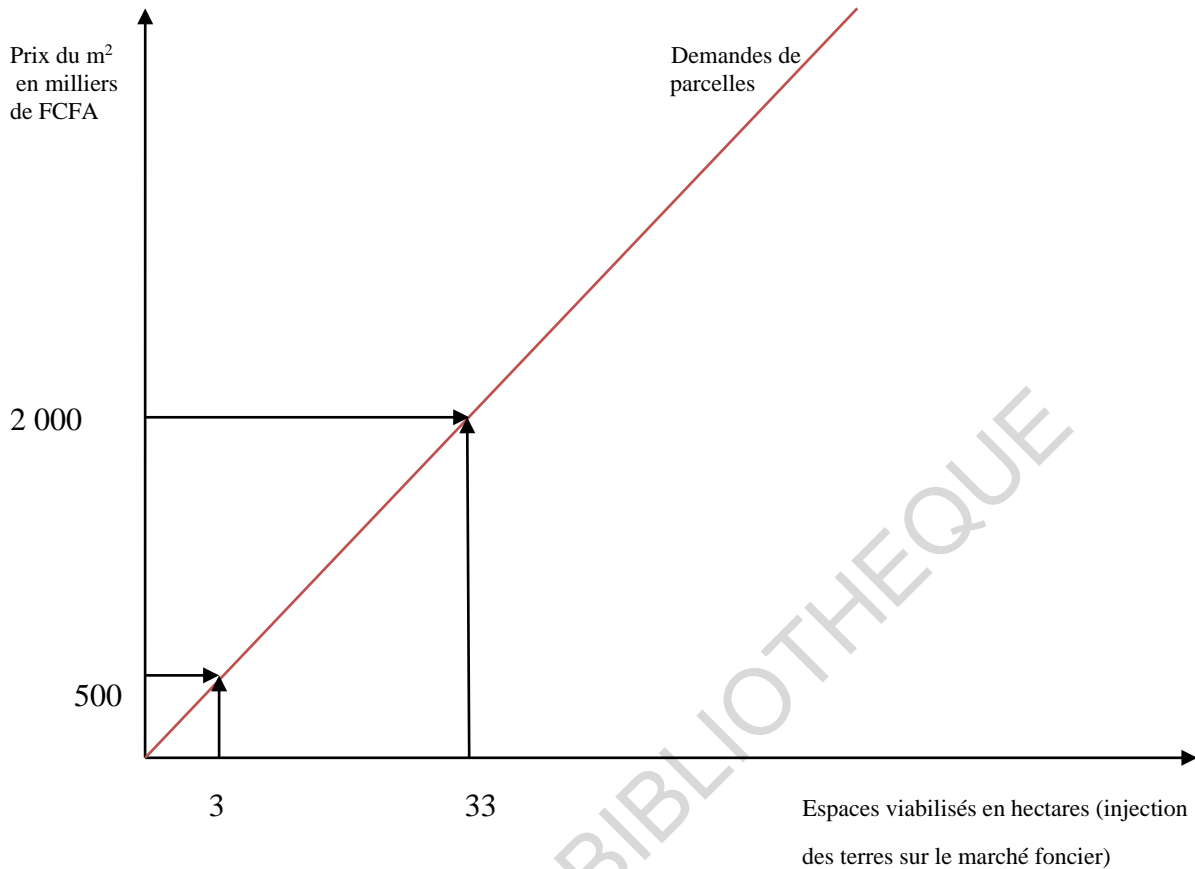
| Années | 1999 | | 2000 | | 2002 | | 2004 | | 2006 | | 2008 | | 2010 | |
|--|-----------|--------------|-----------|--------------|-----------|--------------|-----------|--------------|------------|--------------|-------------|--------------|------------|--------------|
| | littoral | Arrière côte | littoral | Arrière côte | littoral | Arrière côte | littoral | Arrière côte | littoral | Arrière côte | littoral | Arrière côte | littoral | Arrière côte |
| Prix moyen d'une parcelle de 300m ² en milliers de FCFA | [100-150] | [50-100] | [100-200] | [50-100] | [150-200] | [50-150] | [300-500] | [100-150] | [800-1000] | [100-200] | [1500-2000] | [200-500] | 1500-2000] | [200-500] |
| Demandes au conseil rural de Darou Khoudoss | 136 | | 168 | | 142 | | 437 | | 832 | | 1523 | | 1195 | |

Source : Données de terrain, 2010

Le Tableau n° 1 montre comment des terres marginales (de l'arrière côte vers le littoral) deviennent des centrales, c'est-à-dire recherchées. Nos enquêtes ont révélé qu'à Lompoul sur mer (zone littorale plus proche de la mer), le coût d'une parcelle de 300 m² qui était compris entre 100 000 et 150 000 FCFA en 1999, puis entre 300 000 et 500 000 en 2004 se situe entre 1 500 000 et 2 000 000 FCFA en 2008 et 2010. A Magouye Niayes ou à Teureul (vers l'arrière côte), une parcelle de même dimension coûtait entre 50 000 FCFA et 100 000 FCFA en 1999, 100 000 FCFA et 150 000 FCFA en 2004, puis entre 200 000 et 500 000 FCFA en 2008 et 2010. Dans la même logique, le nombre de demandes de parcelles enregistrées au Conseil rural de Darou Khoudoss (dont faisait partie Lompoul sur mer jusqu'en 2010) augmente : 136 en 1999, 142 en 2002, 437 en 2004 et 1532 en 2008.

Ces exemples montrent que l'augmentation considérable des demandes et des prix des parcelles a débuté en 2004, année du lancement officiel du projet Ville Nouvelle à Lompoul sur mer, comme l'atteste la Courbe n°2.

Courbe n° 2 : Dynamique de la rente foncière côtière à Lompoul sur mer



Source : Données de terrain, 2010

La Courbe n°2 montre ainsi comment le projet Ville Nouvelle entraîne la dynamique de la rente foncière sur la zone côtière de Lompoul sur mer et environs. Nous avons pris les prix maximaux du mètre carré dans l'espace littoral de Lompoul sur mer en 2004 (500 000 F) et en 2010 (2 000 000 F), la superficie lotis par le conseil rural de Darou Khoudoss en 2004 (3 hectares) à Lompoul sur mer et celle que le conseil rural de Kab Gay a délimitée en 2010 (33 hectares) pour un lotissement.

L'interprétation du Tableau n°1 et de la Courbe n°2 montre comment les terres centrales deviennent de plus en plus étendues sur l'espace côtier. Plus la demande de terres augmente, plus le prix des terres sur le marché foncier augmente et plus l'ordre d'injection des terres sur le marché (viabilisation, lotissement, etc.) augmente.

Cette interprétation montre aussi l'interdépendance qui existe entre la dynamique de la rente foncière côtière et la dynamique spatiale côtière. En effet, l'augmentation des

investissements sur les terres côtières (ou espace littoral) entraîne la hausse de la productivité de ces terres côtières, leur « rentabilité ». Ce qui entraîne la hausse de leurs prix sur le marché. Cette hausse entraîne directement l'introduction de nouvelles terres dans ce marché foncier. L'injection de nouvelles terres (champs et espaces pastoraux) dans le marché foncier (lotissements, viabilisation d'espaces, projets d'aménagements, etc.) entraîne la diminution de l'espace réservé au secteur primaire (agriculture, élevage, pêche, etc.) au profit d'autres secteurs (tourisme, services, etc.) sur l'espace côtier. Et ce processus entraîne donc une dynamique spatiale dont résulte la hausse de la demande de terres sur ce même espace côtier. Pour satisfaire cette demande, les décideurs (Etat et pouvoirs locaux) diversifient les stratégies d'attribution et augmente l'offre de terres côtières (projets, viabilisations d'espaces, etc.).

Ainsi, la dynamique de la rente foncière côtière continue. Les demandes et attributions de parcelles sur l'espace côtier augmentent.

B- Les demandes et attributions de parcelles comme conséquences du projet Villes nouvelle et Projet Zircon Grande Côte

Les projets d'aménagement du littoral contribuent à la valorisation de l'espace côtier. La valorisation de l'espace côtier entraîne la demande et attribution de parcelles sur cet espace. Pour illustrer ce phénomène sur le littoral de Lompoul sur mer et Potou sur mer, deux projets d'aménagement sont considérés dans cette étude comme référence : le projet Ville nouvelle et le Projet Zircon Grande Côte (PZGC).

Les demandes de parcelles adressées aux conseils ruraux de Darou Khoudoss (dont faisait partie Lompoul sur mer jusqu'en 2010), de Kab Gay (où se trouve actuellement Lompoul sur mer) et de Léona (où se situe Potou sur mer) présentent des origines et des motivations diverses.

Les demandeurs de parcelles viennent de ces communautés rurales susmentionnées, de celles limitrophes, mais aussi d'autres régions du Sénégal et même d'autres pays africains et même européens. Mais, nos enquêtes ont montré que les étrangers et les émigrés achètent généralement leurs parcelles des autochtones.

Les motivations exprimées dans les demandes sont principalement de trois ordres : parcelles d'habitation, exploitations agricoles et exploitations touristiques (petit à petit à Lompoul sur mer). Les dimensions des parcelles demandées varient en fonction des motivations exprimées dans les demandes. Pour les parcelles d'habitation, les dimensions varient entre 225 m² et 300 m² et parfois 400 m², tandis que pour les parcelles d'installation touristiques (peu développées actuellement dans cette zone côtière) peuvent atteindre un hectare. Pour les parcelles d'exploitation agricoles, il s'agit généralement des demandes de titres fonciers dont les propriétaires tentent de sécuriser parfois des hectares.

Tableau n°2: Les demandes de parcelles aux conseils ruraux de Darou Khoudoss, Kab Gay et Léona de 2003 à 2010

| Années / Communautés rurales | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 |
|------------------------------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| Darou Khoudoss | 403 | 437 | 745 | 832 | 871 | 1523 | 1611 | 1195 |
| Kab Gay | 85 | 186 | 232 | 216 | 603 | 517 | 615 | 1253 |
| Léona | 168 | 219 | 474 | 415 | 581 | 703 | 618 | 641 |

Sources : Données de terrain, en 2010 (conseils ruraux de Darou Khoudoss, Kab Gay et Léona)

Le Tableau n°2 présente l'évolution des demandes de parcelles dans la communauté rurale de Darou Khoudoss (dont faisait partie Lompoul sur mer jusqu'en 2010), de Kab Gay (où se trouve actuellement Lompoul sur mer) et celle de Léona (où se situe Potou sur mer). Ces demandes, moins importantes à 2003, ont connu une augmentation entre 2004 et 2005, des diminutions en 2006 (sauf à Darou Khoudoss) et une hausse de 2007 à 2010. Les années 2004 et 2007, marquant les débuts des hausses des demandes de parcelles, coïncident respectivement avec le lancement et la relance du projet Ville nouvelle à Lompoul sur mer.

Cette situation confirme les impacts des projets d'aménagement du Littoral Nord sur les dynamiques sociospatiales illustrées aussi par les lotissements.

L'évolution des lotissements (notamment le nombre de parcelles des lotissements) dans ces communautés rurales suit, sensiblement, celle des demandes de parcelles illustrées par le Tableau n°2. Par exemples, le conseil rural de Léona a viabilisé 1000 parcelles en 2008 et 667 parcelles à Potou en 2010. En 2005, il y a eu un lotissement de 3 hectares à Lompoul sur mer. Le conseil rural de Kab Gay a un projet de lotissement de 33 hectares à Lompoul sur mer pour l'année 2011.

En somme, l'analyse de la rente foncière côtière à Lompoul sur mer et Potou sur mer a permis de montrer sa dynamique. Cette analyse a montré que les « terres marginales » deviennent des « terres centrales », dès l'instant qu'elles sont introduites dans le marché. L'investissement dans l'objet « terre » conditionne ce processus, ainsi que la valeur économique et monétaire de ces terres côtières. Les demandes de terres côtières augmentent, ainsi que les stratégies de viabilisation de ces terres et leurs attributions.

Cette dynamique de la rente foncière est accompagnée d'une dynamique démographique.

Chapitre 4 : Les projets d'aménagement du littoral comme facteur de dynamique démographique

Les projets d'aménagement du littoral de Lompoul sur mer et Potou sur mer constituent un facteur d'une dynamique démographique.

D'abord, il y a les projets de créations de villes nouvelles et de « pôles de développement urbaine », des « pôles touristiques », « d'une technopôle » et d'un « réseau industriel ». Cette « métropolisation » projetée augure une dynamique d'urbanisation des centres des collectivités littorales qui est actuellement embryonnaire à Lompoul sur mer et à Potou sur mer, mais progressive. Cette dynamique entraîne des « mobilités centripètes »⁷⁶

⁷⁶Rebour Th. (2000), dans *La théorie du rachat. Géographie, économie, histoire*, reprenant les thèses d'Aydalot (1977et 1984) et Claval (1981), dans « *La théorie du rachat. Géographie, économie, histoire* », précise que l'origine du regroupement des hommes en certains points de l'espace géographique est le fruit de « mobilités centripètes » dont résultent une agrégation, une agglomération, là où les flux se rencontrent. Et cette « mobilité fonde l'analyse spatiale ».

saisonniers ou sédentaires (vers ces « régions focales » côtières) qui sont un facteur de croissance démographique. Elle entraîne aussi une reconversion socio professionnelle qui se traduit par l'émergence des secteurs secondaires et tertiaires, au détriment du secteur primaire.

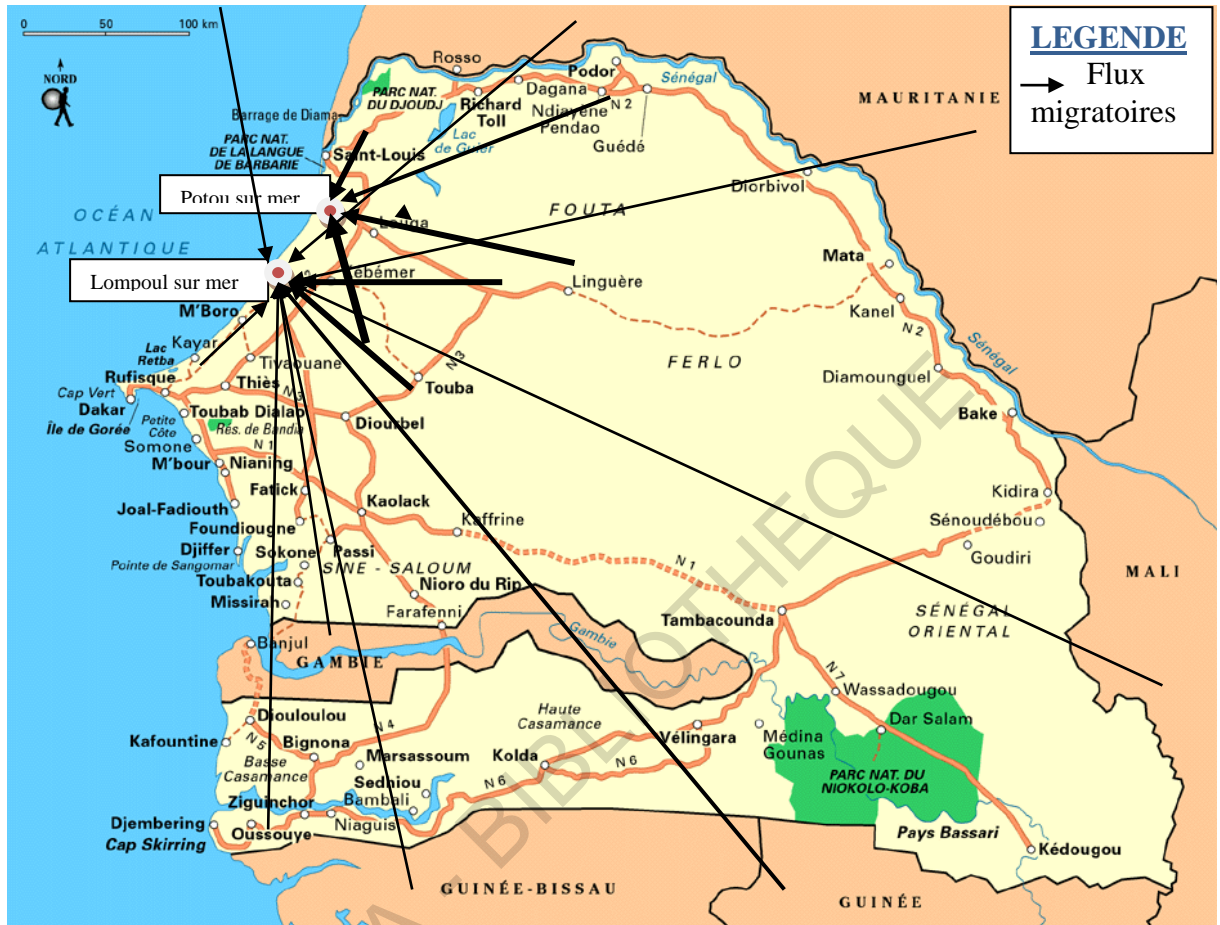
Dans ce chapitre, l'analyse est axée sur la croissance démographique et la reconversion socioprofessionnelle comme une dynamique résultant de cette métropolisation projetée du littoral.

A- Mobilités centripètes et croissance démographique comme effets induits de l'aménagement du littoral

Des auteurs néo-classiques des dynamiques spatiales et économiques dont Aydalot (1977 et 1984) et Claval (1984) ont montré que le regroupement humain en certains points de l'espace géographique est le fruit de mobilités centripètes dont résulte une agrégation, là où les flux (démographiques) se rencontrent.

L'aménagement du littoral entraîne des dynamiques démographiques en terme de mobilités centripètes saisonnières ou sédentaires qui favorisent la croissance démographique des collectivités locales littorales. Au littoral de Lompoul sur mer et Potou sur mer, ces mobilités démographiques sont saisonnières (liées aux périodes de maraîchage sur cette partie des Niayes) et sédentaires (sédentarisation des immigrés). Ces flux migratoires viennent des autres régions du Sénégal et d'autres pays, notamment d'Afrique de l'Ouest.

Carte n°9 : Mobilités démographiques centripètes comme effets induits de l'aménagement du littoral à Lompoul sur mer et à Potou sur mer



Source : Données de terrain, 2010

La Carte n°9 montre les flux migratoires qui convergent à Lompoul sur mer et Potou sur mer. Ils sont plus importants à Lompoul sur mer qui accueille même des immigrants venant d'Afrique (Guinéens, Maliens, Ivoiriens, ...) et d'Europe qu'à Potou sur mer où l'on enregistre surtout une immigration saisonnière locale liée principalement au maraîchage.

A Lompoul sur mer, l'importance de ces mobilités démographiques centripètes en terme d'immigration (saisonnière ou sédentaire), comparée aux autres facteurs de la croissance démographique locale, montre l'incidence démographique des projets d'aménagement du littoral, notamment le projet Ville nouvelle, comme l'illustre le Tableau n° 3.

Tableau n° 3 : Accroissement démographique du village de Lompoul sur mer de 2003 à 2010

| Années | 2003 | 2005 | 2010 |
|---|---------------|---------------|---------------|
| Population | 1310 | 1435 | 2200 |
| Naissances | 37 | 48 | 53 |
| Décès | 5 | 9 | 8 |
| Immigrés | 11 | 45 | 72 |
| Emigrés | 5 | 10 | 7 |
| Accroissement démographique = solde naturel +solde migratoire | 38 | 74 | 110 |
| Taux d'accroissement naturel = (naissances – décès) x 100 / population | 2,44 % | 2,43 % | 2,04 % |
| Taux d'accroissement démographique = accroissement démographique x100 / population | 2,90 % | 4,87 % | 5 % |

Source : Données de terrain, 2011 (enquêtes)

Dans le Tableau n°2, à part les chiffres de la population tirés des plans annuels d'investissement de la communauté rurale de Darou Khoudoss en 2003 et 2005 et du Projet d'Assainissement du village de Lompoul sur mer, élaboré par le conseil rural de Kab Gay en 2010, nous avons choisi les chiffres minimaux (concernant les naissances, décès, immigrés et émigrés) donnés par le président du conseil rural de Kab Gay et le chef du village de Lompoul sur mer.

Les calculs des indicateurs statistiques démographiques effectués à partir des données du Tableau n°2 montrent une croissance démographique du village de Lompoul sur mer plus élevée entre 2005 et 2010 : un taux d'accroissement démographique de 5,15% en 2005 et 5% en 2010, contre la moyenne nationale qui est de 3%. Avec le maintien de ce taux d'accroissement de 5% et une population de 2200 habitants en 2010, le calcul du « temps nécessaire au dédoublement d'une population »⁷⁷ montre que celle du village de Lompoul sur mer doublera dans 13 ans, c'est-à-dire en 2023, le village comptera alors 4 400 habitants. Si l'on considère l'année 2005 comme date repère et le taux de 5,15%, cette population sera 2870 habitants en 2018, c'est-à-dire elle aura aussi doublé en 13 ans, alors que le temps

⁷⁷ - Partant de la formule du taux d'accroissement en temps continu qui est $P(t) = P(0)e^{nt}$, où est la population en temps t, la population en temps 0 ou date repère et n le taux d'accroissement annuel supposé constant d'une année à l'autre, la population double lorsque $P(t) = 2P(0)$. Donc $2P(0) = P(0)e^{nt}$, ou $2 = e^{nt}$, ce qui équivaut à $nt = \log 2/n$. Ainsi, la population du village de Lompoul sur mer doublera-t-elle en $t = 0,693/0,05$

nécessaire pour le dédoublement de la population du Sénégal (avec la date repère de 2009 et le taux d'accroissement de 3%)⁷⁸ est estimé à 23 ans.

Le Tableau n°2 montre que l'évolution de l'accroissement démographique est due, en grande partie, à l'importance du nombre d'immigrés qu'accueille ce village littoral par an (72 immigrés en 2010). L'observation des données démographiques présentées dans ce tableau permet de constater que cet accroissement démographique est beaucoup plus important en 2005 et en 2010 (après le lancement du projet Ville nouvelle, en 2004) qu'en 2003 (avant ce lancement). Ces données montrent ainsi les incidences démographiques du projet Ville Nouvelle à Lompoul sur mer. En plus de cette croissance démographique, l'on note aussi la reconversion socioprofessionnelle comme effet induit des projets d'aménagement du littoral.

B- La reconversion socioprofessionnelle comme effets induits de l'aménagement du littoral

La reconversion socio professionnelle est un changement de profession d'un secteur à l'autre. Cette dynamique socio professionnelle s'explique, en général, par des conditions de travail et/ou un gain jugés meilleurs que ceux de la profession initiale, par l'intéressé.

Dans la partie nord de la Grande Côte intégrant Lompoul sur mer et Potou sur mer, cette reconversion socioprofessionnelle est de nature - de plus en plus – urbaine. En effet, les projets d'aménagement de la côte y encouragent le développement des industries minières (comme les ICS), des chantiers de construction publiques ou privées, des aménagements touristiques (sensiblement à Lompoul sur mer), du commerce, des services, etc. Cette nouvelle situation constitue une opportunité pour les populations locales de trouver des emplois, en qualité de journaliers ou de contractuels, de commerçants, etc. Ces emplois entraînent souvent le délaissement (partiel, temporel ou total) des activités agropastorales par des riverains. Cette recomposition socioprofessionnelle est identifiable dans les villages des communautés rurales côtières accueillant des projets et programmes d'aménagement du littoral, comme l'illustre le Tableau n°4.

⁷⁸ - Etat du Sénégal (2009) : *Rapport de la situation économique et sociale du Sénégal en 2009*, Agence nationale de statistique et de la démographie (Ansd). Selon ce rapport, en 2009, le Sénégal comptait 12 171 264 habitants. Le taux d'accroissement était de 3%.

Tableau n°4 : La reconversion socio professionnelle comme effets induits de l'aménagement du littoral

| Communautés rurales | Darou Khoudoss | Kab Gay | Léona | Totaux par secteurs |
|---|--|---------|-------|---------------------|
| Anciennes professions (agriculteurs ou éleveurs) | 27 | 9 | 13 | 49 |
| Nouvelles professions (commerçants, transporteurs, maçons, contractuels ou journaliers dans les secteurs touristiques et miniers) | 18 | 6 | 11 | 35 |
| Motivations | <ul style="list-style-type: none"> - Nouvelles professions plus rentables que les anciennes grâce au développement démographique et urbain des collectivités littorales - Manque de terres et de moyens pour ces anciennes professions | | | |

Source : Données de terrains, 2010

Cet échantillon illustre la reconversion socioprofessionnelle comme un effet induit des projets et programmes d'aménagement du Littoral Nord à Lompoul sur mer et Potou sur mer. Il est composé de travailleurs des secteurs et sous-secteurs suivants : mines, tourisme, services, commerce, bâtiment et transport. L'échantillon est composé de transporteurs, de commerçants, de journaliers et de contractuels évoluant actuellement dans les secteurs susmentionnés et originaires des communautés rurales côtières de Darou Khoudoss (abritant Lompoul sur mer jusqu'en 2010), Kab Gaye (dont fait partie Lompoul sur mer actuellement) et Léona (où se situe le village de Potou sur mer).

L'analyse du Tableau n°4 montre que la majorité des travailleurs enquêtés sont des anciens agriculteurs et éleveurs. Cette reconversion socioprofessionnelle illustre une dynamique professionnelle de nature urbaine résultant des projets et programmes d'aménagement du littoral (qui encourage l'émergence de nouvelles professions plus rentables - grâce au développement démographique et urbain des collectivités littorales - et le manque de terres littorales pour l'agriculture).

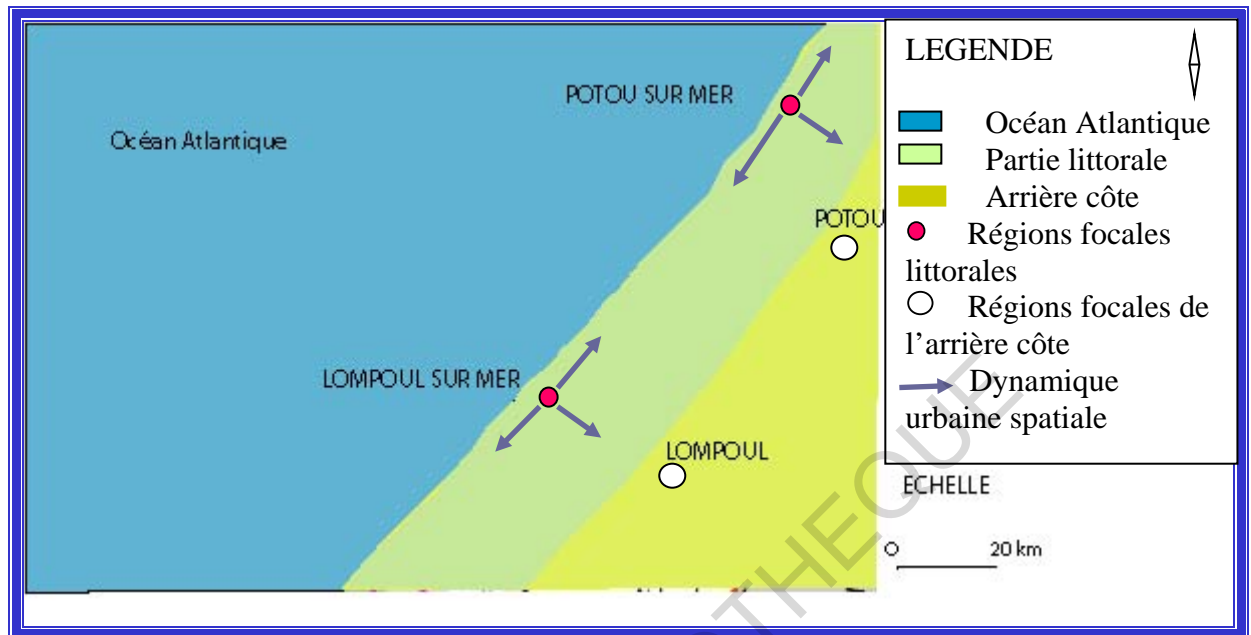
C- Les impacts de la croissance démographique résultant de l'aménagement du littoral sur la dynamique spatiale des régions focales côtières à Lompoul sur mer et Potou sur mer

La métropolisation projetée du littoral se traduit par le projet Ville nouvelle qui intègre aussi les projets de création des pôles de développement urbain, des pôles industriels et touristiques et des pôles universitaires de recherche et développement. La réalisation du projet Ville nouvelle à Lompoul sur mer vise l'émergence de villes moyennes sur cette partie du Littoral Nord. Les « régions focales » de certaines communautés rurales littorales et même de certains villages littoraux tendent à devenir de petites villes.

L'idée de régions focales est apparue dans les travaux de Ratzel et reprise par Pounds dans l'expression « *core area* » (1963) et Bell (1964) dans la théorie de la « *germinale area* » dont Larote et Thual (1997, p. 51) ont proposé la traduction en français par l'expression « région focale ». Selon Rosière (2007), « la région focale » est la « région nodale » ou la « région initiale ». C'est « le territoire à partir duquel s'est développé une construction politique ». Considéré à l'échelle infraétatiques ou locale, la construction politique en question peut désigner un territoire local (région, commune ou communauté rurale et même village, dans une certaine mesure).

Les projets d'aménagement du littoral de Potou sur mer et surtout de Lompoul sur mer, en encourageant la croissance démographique, engendrent des dynamiques spatiales (en termes d'évolution de l'occupation de l'espace, de nature urbaine) de ces localités que l'on peut considérés comme « régions focales ». Cette dynamique se traduit essentiellement par l'évolution du bâti. Une dynamique des constructions des régions nodales locales vers leurs périphéries respectives y est observable, comme le montre la Carte n°10

Carte n°10: Dynamique des régions focales au littoral de Lompoul sur mer et Potou sur mer résultant de la croissance démographique



Sources : Données de terrain, 2010

La Carte n°10 montre l'évolution de l'occupation de l'espace des villages de Lompoul sur mer et Potou sur mer vers leurs périphéries respectives, résultant de la croissance démographique. Cette dynamique se traduit par l'évolution du bâti, des « régions focales » vers les périphéries, donnant l'image de villes côtières. A l'image de la croissance démographique encouragée par l'immigration dans ces villages littoraux, cette dynamique est plus observable à Lompoul sur mer qu'à Potou sur mer.

Ce processus entraîné par la croissance démographique est une cause de la diminution de l'espace littoral agricole à Lompoul sur mer, comme il est mentionné dans le Plan Local de Développement de la communauté rurale Kab Gaye, à la page 23 : « les réserves de terres cultivables sont disponibles partout sauf à Lompoul sur mer qui est le village le plus peuplé de la communauté rurale »⁷⁹.

⁷⁹ - Conseil rural de Kab Gaye (2010) : *Plan Local de Développement 2010-2015*, page 23.

En somme, la deuxième partie de ce travail de recherche apporte une certaine clarification sur les incidences géographiques du projet Ville nouvelle et du Projet Zircon Grande Côte à Lompoul sur mer et Potou sur mer.

La « géopolitique qui considère l'espace comme enjeu »⁸⁰ a permis de clarifier la typologie des enjeux et les conflits fonciers sur l'espace littoral de Lompoul sur mer et Potou sur mer pour son contrôle, son usage ou sa mise en valeur.

Un espace considérable, allant de Mboro à Potou sur mer est visé dans le cadre du Projet Zircon Grande Côte (PZGC) pour l'exploration et l'extraction de zircon. Une superficie de 25 000 hectares est prévue pour le projet Ville nouvelle à Lompoul sur mer. Conscients de l'expropriation de terres que ces projets vont entraîner, les riverains utilisent diverses stratégies pour sécuriser leurs parcelles sur ce littoral (demandes de titres fonciers adressées aux conseils ruraux habilités, plantation d'arbres, construction de haies, associations autour des chefs de villages littoraux ou d'autres personnes considérés comme porte-parole, etc.).

La création des espaces de croissance qui se traduit par des projets d'aménagement du Littoral Nord, comme le projet Ville nouvelle à Lompoul sur mer, ont engendré des dynamiques territoriales. Parmi ces dynamiques, l'on note les translations territoriales avec l'irréductibilité de Lompoul sur mer qui s'est traduit par des modifications de frontières locales. Ces modifications de frontières ont engendré des bilans territoriaux divers, au bénéfice de la communauté rurale de Kab Gaye dont le territoire a augmenté au détriment de celle de Darou Khoudoss.

Ces projets d'aménagement du littoral entraînent la valorisation de l'espace côtier en rente foncière. L'analyse de la rente foncière côtière à Lompoul sur mer et Potou sur mer a permis de montrer sa dynamique. Cette analyse a montré que les « terres marginales » deviennent des « terres centrales », dès l'instant qu'elles sont introduites dans le marché. L'introduction des terres dans le marché foncier se fait par l'Etat (projets, périmètres aménagés) et par les collectivités locales (lotissements). L'investissement dans l'objet « terre » conditionne ce processus, ainsi que la valeur économique et monétaire de ces terres côtières. Les demandes

⁸⁰ - Rosière S. (2007) : *Géographie politique et géopolitique. Une grammaire de l'espace politique*, page 21.

de terres côtières augmentent, ainsi que les stratégies de viabilisation de ces terres et leurs attributions.

Ce processus est accompagné de dynamiques démographiques en termes de mobilités centripètes saisonnières ou sédentaires qui favorisent la croissance démographique des collectivités locales littorales, surtout à Lompoul sur mer.

Cette dynamique de la rente foncière côtière et de la croissance démographique favorise la reconversion socioprofessionnelle et l'évolution spatiale des régions focales côtières qui passent de plus en plus d'une morphologie de villages littoraux à celle de villes côtières.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Conclusion

En rappel, l'objectif principal de ce travail de recherche était d'analyser les dynamiques sociospatiales et économiques comme effets induits des projets d'aménagement du Littoral Nord (le projet Ville nouvelle à Lompoul sur mer et le Projet Zircon Grande Côte (PZGC) intégrant Potou sur mer).

Le premier objectif spécifique était de faire une analyse géographique du littoral de Lompoul sur mer et de Potou sur mer, en montrant ses fondements naturels et humains favorables aux activités agropastorales, industrielles et touristiques. Il s'agissait aussi de présenter le projet Ville nouvelle à Lompoul sur mer et le Projet Zircon Grande Côte.

Le deuxième objectif spécifique était d'analyser les incidences géographiques de ces projets à Lompoul sur mer et à Potou sur mer, en identifiant les acteurs et les enjeux de cet espace littoral, mais aussi en étudiant les dynamiques spatiales et démographiques résultant de ces projets.

En résumé, la première partie de l'étude apporte un éclairage essentiel sur deux concepts et dimensions de la géographie (géographie physique et géographie politique) permettant d'analyser les atouts naturels et les fondements humains favorables aux activités socioéconomiques au littoral de Lompoul sur mer et Potou sur mer. La géographie physique qui a essentiellement pour champ d'investigation le climat et la géomorphologie et la « géographie politique qui considère l'espace comme cadre »⁸¹ socioéconomique confirment le cadre géographique du littoral de Lompoul sur mer et de Potou sur mer favorable aux activités agropastorales, mais aussi industrielles et touristiques. Le climat, l'hydrogéologie, les sols et la végétation d'une part, les ressources halieutiques et minières d'autre part, ainsi que les « territoires infraétatiques » (communautés rurales, villages, « communauté littorale » et « Centre Niayes » de la « Zone Agro-écologique »), les « aires socioculturelles » et les « zones maritimes » attestent les potentialités du littoral de Lompoul sur mer et Potou sur mer pour les activités agropastorales, industrielles et touristiques.

⁸¹ - Rosière S. (2007) : *Géographie politique et géopolitique. Une grammaire de l'espace politique*, page 21.

Ces atouts naturels et fondements humains favorables justifient les projets d'aménagement du Littoral Nord et leurs incidences économiques et sociospatiales à Lompoul sur mer et à Potou sur mer.

La deuxième partie de ce travail de recherche apporte une certaine clarification sur les incidences géographiques du projet Ville nouvelle et du Projet Zircon Grande Côte à Lompoul sur mer et à Potou sur mer.

La « géopolitique qui considère l'espace comme enjeu »⁸² a permis de clarifier la typologie des enjeux (enjeux de puissance ou motivations étatiques, enjeux de développement endogène pour les collectivités locales littorales et enjeu de sécurité et de spéculation foncière de la part des privés et des individuels). Elle a aussi permis d'analyser les conflits fonciers sur l'espace littoral de Lompoul sur mer et de Potou sur mer pour son contrôle, son usage ou sa mise en valeur.

Les superficies considérables visées pour la réalisation du Projet Zircon Grande Côte (allant de Mboro à Potou sur mer) et du projet Ville Nouvelle à Lompoul sur mer (25 000 hectares) inquiètent les riverains qui utilisent diverses stratégies pour sécuriser leurs parcelles (demandes de titres fonciers adressées aux conseils ruraux habilités, plantation d'arbres, construction de haies, associations autour des chefs de villages littoraux ou d'autres personnes considérés comme porte-parole, etc.).

Parmi les dynamiques spatiales engendrées par ces projets, l'on note les translations territoriales avec l'irrédentisme de Lompoul qui s'est traduit par des modifications de frontières locales, résultant indirectement du projet Ville nouvelle à Lompoul sur mer. Ces modifications de frontières ont engendré des bilans territoriaux divers, au bénéfice de la communauté rurale de Kab Gaye dont le territoire a augmenté au détriment de celle de Darou Khoudoss.

L'analyse de la rente foncière côtière à Lompoul sur mer et Potou sur mer (résultant de la valorisation de l'espace côtier par ces projets d'aménagement du littoral) a permis de montrer sa dynamique, que les « terres marginales » deviennent des « terres centrales », dès l'instant

⁸² - Rosière S. (2007) : *Géographie politique et géopolitique. Une grammaire de l'espace politique*, page 21.

qu'elles sont introduites dans le marché. L'introduction des terres dans le marché foncier se fait par l'Etat (projets, périmètres aménagés) et par les collectivités locales (lotissements). L'investissement dans l'objet « terre » conditionne ce processus, ainsi que la valeur économique et monétaire de ces terres côtières. Les demandes de terres côtières augmentent, ainsi que les stratégies de viabilisation de ces terres et de leurs attributions.

L'étude des dynamiques démographiques (comme effets induits de l'aménagement du littoral) en termes de mobilités centripètes saisonnières ou sédentaires a montré que ces dernières favorisent la croissance démographique des collectivités locales littorales, surtout à Lompoul sur mer. Cette double dynamique de la rente foncière côtière et de la croissance démographique favorise la reconversion socioprofessionnelle et l'évolution spatiale des régions focales côtières qui passent de plus en plus d'une morphologie de villages littoraux à celle de villes côtières.

Voilà, en résumé, l'analyse des dynamiques sociospatiales et économiques comme effets induits des projets d'aménagement du Littoral nord (le projet Ville nouvelle à Lompoul sur mer et le Projet Zircon Grande Côte (PZGC) intégrant Potou sur mer).

En perspectives, des littoraux accueillant des projets d'aménagement multisectoriels (tourisme, pêche, etc.) pourraient faire l'objet d'une étude comparative des dynamiques spatiales et économiques, prenant en compte le développement durable. Cette approche comparative pourrait avoir comme objet d'analyse un certain nombre de politiques, projets et/ou programmes d'aménagement littoral et un cadre d'étude limité à l'échelle régionale ou nationale. Une telle approche comparative pourrait permettre d'identifier des ressemblances et des dissemblances, mais aussi la portée et les limites des politiques territoriales de développement axées sur le littoral dans une logique de développement durable pour un pays côtier comme le Sénégal.

Bibliographie

Ouvrages généraux

- 1- Amara Daniel C. (1988) : *Histoire économique de l'Afrique Noire*, Paris, PUSAF-L'Harmattan, 320P.
- 2- Auriac F. et Roger B. (1986) : *Espaces, jeux et enjeux*, Paris, Fondation Diderot, 343P.
- 3- Beaujeu-Garnier J. (1971) : *La géographie : méthode et perspectives*, Paris, Masson et Cie, 143p.
- 4- Brunet R. (dir.), (1992) : *Les mots de la Géographie. Dictionnaire critique*, Montpellier et Paris, GIP-RECLUS et La documentation Française, 470p.
- 5- Carroué L. (2002) : *Géographie de la mondialisation*, Paris, A. Colin, coll. « U. Géographie », 254p.
- 6- Chaussade J. (1994) : *La mer nourricière : enjeux du XXIe siècle*, Nantes, J. Chaussade (éd.), 240p.
- 7- Claval P. (1993) : *Initiation à la géographie régionale*, Paris, Nathan Université, 288p.
- 8- Ethienne L. R., Karsenty A. Bertrand A. (1996) : *La sécurité foncière en Afrique. Pour une gestion fiable des ressources renouvelables*, Paris, Editions Karthala, 388p.
- 9- Fremont A. (1976) : *La région espace vécu*, Paris, PUF, 223p.
- 10- Foucher M. (1991) : *Fronts et frontières, un tour du monde géopolitique*, 2^e éd. Paris, Fayard, 527 p.
- 11- Gay J.-C. (1996) : *La discontinuité spatiale*, Paris, Economica, 112p.
- 12- Gilbert B.-F. *Dynamique économique*, Paris, Dalloz, 611p.
- 13- Igué J.O. (1995) : *Le territoire et l'Etat en Afrique. La dimension spatiale du développement*, Paris, Karthala, 277p.
- 14- Isnard H. (1978) : *L'espace géographique*, Paris, PUF, 219p.
- 15- Kleinschmager R. (1993) : *Eléments de géographie politiques*, Strasbourg, Presses Universitaires de Strasbourg, 135 p.
- 16- Labasse J. (1966) : *L'organisation de l'espace*, Paris, Hermann, 605p.

- 17- Lavigne Delville P. Toulmin C. et Traoré S. (2000) : *Gérer le foncier rural en Afrique de l'Ouest. Dynamiques foncières et interventions publiques*, Paris, Editions Karthala, 157p.
- 18- Lefebvre H. (1974) *La production de l'espace*, Paris, Anthropos, 485p.
- 19- Lozato J.P. (1985) : *Géographie du tourisme*, Paris, Masson, 117p.
- 20- Morgenthau H. (1947): *Politics among Nations : the Struggle for Power and Peace* , New York, Alfred Knopf , 215 p.
- 21- Morgenthau H. (1985): *Politics among Nations : the Struggle for Power and Peace* , 6^e éd., New York, Alfred Knopf, 312 p.
- 22- Pérès J.-M. (1987) : *La mer*, 2^e édition, Paris, Segher, 236p.
- 23- Ramade F. (1981) : *Ecologie des ressources naturelles*, Paris, Masson, 322p.
- 24- Rosière S. (2007) : *Géographie politique et Géopolitique. Une grammaire de l'espace politique*, Paris, Ellipses, 426p.
- 25- Scheibling J. (1994) : *Qu'est-ce que la géographie ?* Paris, Hachette, 199p.
- 26- Seck A. et Mondjannagni A. (1967) : *L'Afrique Occidentale*, Paris, P.U.F., 291p.
- 27- Spykman N. J. (1944): *The Géography of peace* , New York, Harcourt Brace & Comp., XII 66p.
- 28- Steinberg J. (1998) : *Cartographie dynamique applicable à l'aménagement*, Paris, SEDES, 132p.
- 29- Thery H. (1992) : *L'Etat et les stratégies du territoire*, Paris, C.N.R.S, coll. « Mémoires et documents de géographie », 242 p.
- 30- Thiery L. (2000) : *La théorie du rachat*, Paris, Publications de la Sorbonne, 258p.
- 31- Vademont Christian, (2003) : *La production des espaces économiques, tome II*, Editions de l'Université Libre de Bruxelles, Bruxelles, 293 p.
- 32- Vellas F. (1992) *Le tourisme*, Economica, Paris, 147P.
- 33- Wackermann G. (1993) : *Loisir et tourisme : une internationalisation de l'espace*, Paris, SEDES, 271p.
- 34- Wackermann G. (1997) : *Géographie de l'espace mondial, dynamiques et enjeux*, Paris, Elipses, 240 p.
- 35- Yameogo H. (1993) : *Repenser l'Etat en Afrique : ses dimensions et prérogatives*, Paris, L'Harmattan, 248p.

Atlas, dictionnaires et encyclopédies

- 36- Bailly A. Ferra R. et Pumain D. (1992) : *Encyclopédie de géographie*, Economica, Paris.
- 37- Cazzaroli G. (1973) : *Dictionnaire de la mer et de la navigation*, Paris, Denoël, 397p.
- 38- Van Chi-Bornnadel R. (1973) : *Grand atlas du continent africain*, Paris, Jeune Afrique, 335p.

Ouvrages spécialisés

- 39- Allies P. (1980) : *L'invention du territoire*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 188p.
- 40- Becet J.-M. et Le Morvan D. (sous la dir.), (1991) : *Le droit du littoral et de la mer côtière*, Paris, Economica, 341p.
- 41- Bermes A. et Levy J-P. (1947) : *Bibliographie du droit de la mer*, Paris, Editions Techniques et Economiques, 138p.
- 42- Clval P. (1978) : *Espace et pouvoir*, Paris, P.U.F., 287p.
- 43- Casez G. Lanquar R. et Raynouard Y. (1990) : *L'aménagement touristique*, Paris, P.U.F. Que sais-je,
- 44- Di Meo G. Buleon P. (2005) : *L'espace social. Lecture géographique des sociétés*, Paris, Armand Colin, coll. « U. Géographie », 303p.
- 45- Miossec A. (1994) : *Les littoraux entre nature et aménagement*, 2^e édition, Paris, SEDES, 192p.
- 46- Nations Unies (1992) : *Le droit de la mer : la zone économique exclusive. Genèse des articles 56/58 et 59 de la Conventions des Nations Unies sur le droit de la mer*, volume II, Publication des Nations Unies, New York, 183p.
- 47- Nations Unies (1994) : *Le droit de la mer : La définition du plateau continental*, New York, Publication des Nations Unies, 47p.
- 48- Nations Unies (1995) : *Le droit de la mer : Evolution récente des pratiques des Etats, n° IV*, New York, Publication des Nations Unies, 340p.
- 49- Nations Unies (1995) *Accords sur la pêche en haute mer*, New York, Publication des Nations Unies, 37p.

- 50- Paskoff R. (1985) : *Les littoraux, Impacts des aménagements sur leur évolution*, Paris, Masson, 189p.
- 51- Paskoff R. (1994) : *Les littoraux, Impacts des aménagements sur leur évolution*, 2^e édition, Paris, Masson, 184p.
- 52- Paskoff R. (1985) : *Les littoraux, Impacts des aménagements sur leur évolution*, Paris, Armand Colin, 260p.
- 53- Pearce D. (1993) : *La géographie du tourisme*, Paris, Nathan
- 54- Regnaud H. 1999. *Les littoraux*, Paris, Armand Colin, 95p.
- 55- Sall E. (1992) : *Sénégal : territoires, frontières et réseaux sociaux* « Travaux et Documents du C.E.A.N. », Bordeaux-Talence, 28p.
- 56- Trochain J. (1940) : *Contribution à l'étude de la végétation au Sénégal*, Paris, Editions Larose, 403p.

Articles

- 57- Ackermann G. et al. (2004.) : *Dynamiques des paysages et perspectives de développement durable sur la petite côte du Sénégal et dans le Delta de Sine Saloum*
- 58- Diop O. (2006), *Migrations et conflits de pêche le long du littoral sénégal-mauritanien : les cas des pêcheurs de Guet Ndar de Saint Louis (Sénégal)*, Recherches africaines, numéro 103.
- 59- Ferguen A. et Hsalnt A. (1998) : *Développement endogène et articulation entre globalisation et territorialisation : élément d'analyse à partir du cas Ksar-Hellal (Tunisie)*, in Revue Région et Développement, n° 7
- 60- Mercier G. (1995) : *La région et l'Etat selon F. Ratzel et P. Vidal de la Blache*, Annale de Géographie, n° 583, pp 211-235.
- 61- Nye J. 1990. Soft Power, Foreign Policy, vol. 80, pp. 150-171
- 62- Ogoula A.-D. (1998) : *Les Etats de la façade atlantique de l'Afrique et la mer aujourd'hui, quelques aspects géopolitiques et géostratégiques*, Norois, tome 45, n°180, pp 587-607.
- 63- Queneudec J.-P. (1975) : *La zone économique*, « R.G.D.I.P. », n° 2, pp 321-354.
- 64- Parthenay D. et al. (2001) : *Aménagement du territoire*, Revue française de droit administrative.

- 65- Pelissier P. (1989) : *Réflexions sur l'occupation des littoraux ouest-africains*, in Singaravelou (dir.), *Pauvreté et développement dans les pays tropicaux* (hommage à Guy Lasserre), CEGET-CNRS-CRET-Institut de géographie Université Bordeaux III.
- 66- Retaille D. (1994) : *L'Etat, le territoire et les relations internationales. Nouvelles approches géographiques*, *Revue du monde musulman et de la Méditerranée*, n°68-69.

Thèses et mémoires

- 67- Diédhiou L. (2007) : *Les impacts environnementaux et socio-économiques des activités de transformation artisanale de produits halieutiques sur le littoral de Mbao : état des lieux*, Mémoire de Maîtrise Géographie de l'UGB, 91p.
- 68- Dièye A. (2000) : *Traitement informatique de photographies aériennes combiné à l'utilisation de système d'information géographique pour l'étude de la ligne de rivage entre Bel Air et Rufisque durant la période 1968-1997*, Mémoire de DEA de Géologie, UCAD, 64p.
- 69- Diop A. D. (2003) : *Les industries du littoral : la centrale thermique du Cap des Biches*, mémoire de DEA Chaire UNESCO/UCAD, 73p.
- 70- Diop P. D. (2005-2006) : *Les enjeux de l'aménagement et d'érosion sur les espaces littoraux : l'exemple du littoral sénégalais (brief Saint-Louis embouchure)*, mémoire Université Gaston Berger de Saint-Louis.
- 71- Diop O. (1990) : *Economie de la transformation artisanale et de la distribution des produits de pêche dans la région de Dakar*, Thèse de doctorat de 3^e cycle de Géographie de l'UCAD, 259p.
- 72- Faye E. M.(1996-1997) : *Impacts économiques et écologiques de l'ensablement des cuvettes maraîchères. Exemple de quelques Niayes de la région de Thiès*, Saint-Louis, mémoire, Université Gaston Berger de Saint-Louis.
- 73- Faye I. B. N. (2010) : *Dynamique du trait de côte sur les littoraux sableux de la Mauritanie à la Guinée Bissau (Afrique de l'Ouest) : Approche régionale et locale par photo interprétation, traitement d'images et analyse de cartes anciennes*, , thèse de doctorat, Institut Universitaire Européen de la Mer (France)

- 74- Lô M. D. (2004) : *Gestion du milieu marin et côtier au Sénégal : l'exemple de la Commune de Kayar*, Mémoire de maîtrise de Géographie, UCAD, 89 p.
- 75- Miossec A. (1993) : *La gestion de la nature littorale en France atlantique, étude comparative Royaume Uni, Pays-Bas, Espagne, Etats-Unis*, thèse de doctorat
- 76- Ndong P. (1973) : *L'organisation de la pêche maritime au Sénégal : l'exemple de la Petite Côte*, Mémoire
- 77- SECK D. (2005) : *Problématique de la gestion foncière dans la commune d'arrondissement de Mbao: Extension spatiale et enjeux fonciers*, Mémoire de maîtrise de Géographie de l'UGB, 105 p.

Annuaire, colloques, rapports, etc.

- 78- Bonnot Y. (1995) : *Pour une politique globale et cohérente du littoral en France*, La Documentation française.
- 79- Conseil rural de Kab Gaye (2010) : *Plan Local de Développement 2010-2015*, Agence pour la Promotion des Activités de Population-Sénégal (APAPS), Dakar.
- 80- France, Ministère des Affaires Etrangères (2006) : *Les politiques d'aménagement et de développement du Sud. Une synthèse des pratiques et des tendances contemporaines*. Paris.
- 81- Guilcher A. (1974) : *Le littoral français et perspectives pour l'aménagement, rapport au gouvernement novembre 1993*, La Documentation française
- 82- Etat du Sénégal (1976) : *Décret n°76-840 du 24 juillet 1976 approuvant et rendant exécutoire le schéma directeur de l'aménagement de la Petite Côte*, Dakar
- 83- Etat du Sénégal (1999) : *Stratégie Nationale Initiale de Mise en Œuvre de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques*, Dakar, Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature, 54p.
- 84- Etat du Sénégal (1999) : *Plan National de l'Aménagement du Territoire*, Dakar, Direction l'Aménagement du Territoire.
- 85- Etat du Sénégal, (2005) : *Rapport sur l'état de l'environnement au Sénégal*, Dakar, Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature, Centre de Suivi Ecologique, 231 p.

- 86- Etat du Sénégal (2005) : *Etude de vulnérabilité des côtes sénégalaises aux changements climatiques, Rapport final*, Dakar, Pays Bas et Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature du Sénégal, 133p.
- 87- Etat du Sénégal (2005) : *Projet Zircon de la Grande Côte (PZGC), Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES)*, TROPICA Environnemental Consultants, Dakar.
- 88- Etat du Sénégal (2005) : *Rapport sur l'état de l'érosion côtière au Sénégal*, Dakar, DEEC, 16p.
- 89- Etat du Sénégal (2007) : *Projet d'Assistance Technique à l'Aménagement et au Développement Économique des Niayes (ATADEN) au Sénégal*, Dakar, Direction l'Aménagement du Territoire.
- 90- Etat du Sénégal (2010) : *Projet de Loi Littorale*, Dakar,

WEBOGRAPHIE

<http://www.enda.org>

<http://www.ecocite.org>

<http://www.Wikipédia.com>

<http://www.iucn.org/>

<http://www.euroSION.org/>

<http://www.shom.fr/>

Table des illustrations

Cartes

| | |
|--|---------|
| Carte n° 1 : Situation de Lompoul sur mer et Potou sur mer dans la Grande Côte du Sénégal | page 2 |
| Carte n°2 : Lompoul sur mer dans la Communauté rurale de Kab Gaye..... | page 3 |
| Carte n° 3 : Potou sur mer dans la Communauté rurale de Léona..... | page 4 |
| Carte n°4 : Esquisse tectonique de la Grande Côte du Sénégal..... | page 20 |
| Carte n°5 : L'espace destiné au Projet Zircon Grande Côte (de Mboro à Potou)..... | page 34 |
| Carte n°6 : L'étendue de la Ville nouvelle projetée à Lompoul sur mer | page 35 |
| Carte n°7: La Ville nouvelle projetée : « Dubaï Atlantique »..... | page 37 |
| Carte n°8: Translations territoriales résultants de l'irrégentisme de Lompoul sur mer... | page 51 |
| Carte n°9: Mobilités démographiques centripètes comme effet induits de l'aménagement du littoral à Lompoul sur mer et Potou sur mer..... | page 61 |
| Carte n°7: Dynamique des régions focales de Lompoul sue mer et Potou sur mer résultant de la croissance démographique..... | page 66 |

Figures

| | |
|---|---------|
| Figure n° 1: Les zones maritimes du Sénégal de Lompoul à Potou..... | page 32 |
|---|---------|

Diagramme

| | |
|--|---------|
| Diagramme n°1 : La répartition de la population de Kab Gaye par tranche d'âge | page 30 |
|--|---------|

Courbes

| | |
|--|---------|
| Courbe n°1 : L'évolution de la pluviométrie dans l'arrondissement de Ndande..... | page 18 |
| Courbe n°2: Dynamique de la rente foncière côtière à Lompoul sur mer..... | page 56 |

Tableaux

| | |
|--|---------|
| Tableau n°1 : Dynamique du marché foncier côtier à Lompoul sur mer et environs.... | page 55 |
|--|---------|

Tableau n°2 : Les demandes de parcelles aux conseils ruraux de Darou Khoudoss, Kab Gay et Léona de 2003 à 2010.....page 58

Tableau n°3 : Accroissement démographique du village de Lompoul sur mer de 2003 à 2010.....page 62

Tableau n°4 : La reconversion socio professionnelle comme effets induits de l'aménagement du littoral.....page 64

Photos

Photo n°1 : « Le désert de Lompoul sur mer».....page 22

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Table des matières

| | |
|---|----------------|
| Dédicace..... | I |
| Remerciements..... | II |
| Sommaire..... | III |
| Liste des sigles..... | IV |
| Introduction..... | page 1 |
| Problématique..... | page 6 |
| Méthodologie..... | page 11 |
| | |
| Première partie : Analyse géographique du littoral de Lompoul sur mer et Potou sur mer..... | page 15 |
| Chapitre 1 : Le littoral de Lompoul sur mer et Potou sur mer : un cadre géographique favorable aux activités agropastorales, industrielles et au tourisme..... | page 17 |
| A- Climat, hydrogéologie, relief, sols et végétation du littoral de Lompoul sur mer et Potou sur mer : atouts pour les activités agropastorales et touristiques..... | page 17 |
| I-Le climat et l'hydrogéologie du littoral de Lompoul sur mer et Potou sur mer | page 17 |
| 1-Le climat du littoral de Lompoul sur mer et Potou sur..... | page 17 |
| 2-L'hydrogéologie du littoral de Lompoul sur mer et Potou sur mer..... | page 19 |
| II-Le relief, les sols et la végétation au littoral de Lompoul sur mer et Potou sur mer | page 20 |
| 1-Le relief au littoral de Lompoul sur mer et Potou sur mer | page 20 |
| 2-Les sols du littoral de Lompoul sur mer et Potou sur mer :..... | page 21 |
| 3-La végétation au littoral de Lompoul sur mer et Potou sur mer.... | page 23 |
| B- Les ressources halieutiques et minières du littoral de Lompoul sur mer et Potou sur mer..... | page 25 |
| I-Les ressources halieutiques du littoral de Lompoul sur mer et Potou sur mer..... | page 25 |
| II-Les ressources minières du littoral de Lompoul sur mer et Potou sur mer comme atouts industriels..... | page 26 |
| | |
| Chapitre 2 : Les territoires de Lompoul sur mer et Potou en tant que cadre favorable aux activités agropastorales et industrielles..... | page 27 |

| | |
|--|----------------|
| A-Les territoires et les aires socio culturelles de Lompoul sur mer et Potou sur mer comme fondements d'activités agropastorales | page 27 |
| I-Les territoires de Lompoul sur mer et Potou sur mer comme fondements d'activités agropastorales..... | page 27 |
| II-Les aires socioculturelles de Lompoul sur mer et Potou sur mer comme fondements d'activités agropastorales..... | page 29 |
| B-Les zones maritimes de Lompoul sur mer à Potou sur mer comme atouts économiques..... | page 31 |
| | |
| Chapitre 3 : Présentation du projet Ville Nouvelle (VN) et du Projet Zircon Grande Côte (PZGC) | page 33 |
| A- Présentation du Projet Zircon Grande Côte (PZGC)..... | page 33 |
| B- Présentation du projet Ville Nouvelle (VN)..... | page 35 |
| | |
| Deuxième partie : Incidences géographiques du projet Ville Nouvelle et du Projet Zircon Grande Côte à Lompoul sur mer et Potou sur mer..... | page 40 |
| Chapitre 1 : Le littoral de Lompoul sur mer et Potou sur mer en tant qu'espace d'enjeux..... | page 42 |
| A-Le littoral en tant qu'enjeu de puissance : les motivations étatiques d'aménagement de la côte..... | page 42 |
| B-Le littoral de Lompoul sur mer et Potou sur mer en tant qu'enjeu de développement endogène: les motivations des communautés rurales littorales | page 43 |
| C-Le littoral de Lompoul sur mer et Potou sur mer en tant qu'enjeu de sécurité et de spéculations foncières: les motivations privées et individuelles..... | page 45 |
| D-Le littoral de Lompoul sur mer et Potou sur mer: un espace aux conflits de contrôle et d'usage complexes..... | page 46 |
| | |
| Chapitre 2 : Aménagement du littoral de Lompoul sur mer et Potou sur mer comme facteur des dynamiques territoriales..... | page 49 |
| A- Translations territoriales résultant du projet Ville Nouvelle : l'irrédentisme de Lompoul sur mer | page 50 |
| B-Les bilans territoriaux résultant du projet Ville nouvelle: collectivités locales entre gains et pertes de territoires..... | page 52 |

| | |
|--|----------------|
| Chapitre 3 : La rente foncière côtière comme facteur de dynamique spatiale à Lompoul sur mer et Potou sur mer..... | page 53 |
| A-Valorisation de l'espace littoral de Lompoul sur mer et Potou sur mer: la rente foncière côtière..... | page 53 |
| B-Les demandes et attributions de parcelles comme conséquences du projet Ville Nouvelle et du Projet Zircon Grande Côte..... | page 57 |
| | |
| Chapitre 4 : Les projets d'aménagement du littoral comme facteur de dynamique démographique..... | page 59 |
| A-Mobilités centripètes et croissance démographique comme effets induits de l'aménagement du littoral..... | page 60 |
| B-La reconversion socio professionnelle comme effets induits de l'aménagement du littoral..... | page 63 |
| C-Les impacts de la croissance démographique résultant de l'aménagement du littoral sur la dynamique spatiale des régions focales côtières à Lompoul sur mer et Potou sur mer..... | page 65 |
| | |
| Conclusion..... | page 69 |
| | |
| Références bibliographiques..... | page 72 |
| | |
| Table des illustrations..... | page 79 |
| | |
| Table des matières..... | page 81 |
| | |
| Annexes..... | page 84 |

ANNEXES

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Questionnaire n° 1

Destinataires : Les présidents de conseil rural de Darou Khoudoss, Kab Gaye et Léona

Prénom et nom :

Communauté rurale :

Questions

1- Quel est le nombre de demandes de parcelles que vous avez reçues par an de 2003 à 2010 ?

| Années | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 |
|---------------------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| Communautés rurales | | | | | | | | |
| Darou Khoudoss | | | | | | | | |
| Léona | | | | | | | | |
| Kab Gaye | | | | | | | | |

2- Quel est le nombre de lotissements que vous avez fait par an de 2003 à 2010 ?

| Années | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 |
|---------------------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| Communautés rurales | | | | | | | | |
| Darou Khoudoss | | | | | | | | |
| Léona | | | | | | | | |
| Kab Gaye | | | | | | | | |

3- Quel est le nombre de parcelles pour chaque lotissement par an de 2003 à 2010 ?

| Années | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 |
|---------------------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| Communautés rurales | | | | | | | | |
| Darou Khoudoss | | | | | | | | |
| Léona | | | | | | | | |
| Kab Gaye | | | | | | | | |

4- Quelles sont les origines des demandeurs de parcelles ?

.....

5- Quelle est la nature des parcelles demandées (le motif exprimé dans les demandes) ?

.....

6- Sur quelle partie (littorale ou continentale) les lotissements sont plus effectués ?

.....

7- Quelles sont les difficultés de procédure rencontrées pour ces lotissements et à quels niveaux (populations ou administration étatique locale) ?.....

.....

Questionnaire n° 2

Destinataires

- Des autorités administratives locales des régions de Louga et de Thiès
- Des élus locaux des communautés rurales de Darou Khoudoss, Kab Gaye et Léona
- Des responsables de GIE et de mouvements associatifs des communautés rurales de Darou Khoudoss, Kab Gaye et Léona

Questions

1- Etes vous au courant du projet Ville nouvelle à Lompoul sur mer et du Projet Zircon Grande Côte ?

.....
.....

2- Si oui, avez-vous participé à des activités concernant ces deux projets ?

.....
.....
.....
.....

3- A quel(s) niveau(x) (élaboration, exécution, ...) vous avez participé ?

.....
.....
.....
.....
.....

4- Comment mesurez-vous votre implication dans ces projets ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

5- Que proposez-vous pour votre meilleure implication dans ces projets ?

.....
.....
.....
.....

6- Quel(s) type(s) de mise en valeur ou d'exploitation (agriculture, tourisme, habitat, etc.) souhaitez-vous sur le littoral ?

.....
.....
.....

Questionnaire n° 3

Destinataires

Travailleurs des secteurs et sous-secteurs suivants : mines, tourisme, services, commerce, bâtiment et transport. L'échantillon est composé de transporteurs, de commerçants, de journaliers et de contractuels dans les secteurs susmentionnés basés dans les communautés rurales côtières de Darou Khoudoss (abritant Lompoul sur mer jusqu'en 2010), Kab Gaye (dont fait partie Lompoul actuellement) et Léona (où se situe le village de Potou sur mer).

Questions

1- Veuillez remplir la colonne vide de ce tableau selon votre statut, en répondant par « oui » ou par « non ».

| | |
|---|--|
| Ancien agriculteurs ? | |
| Anciens éleveurs ? | |
| Anciens agriculteurs/éleveurs ? | |
| Agriculteurs ou/et éleveurs journaliers dans les projets et chantiers ? | |

2- Pourquoi avez-vous changé de profession ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

3- Quelle profession souhaitez-vous exercer dans un avenir proche ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Questionnaire n° 4

Destinataires

- PCR de Kab Gaye et celui de Léona
- Chef du village de Lompoul sur mer
- Président de l'ASC du village de Lompoul sur mer

Questions

1- Veuillez remplir les colonnes vides de ce tableau concernant le village de Lompoul sur mer

| Années | 2003 | 2005 | 2010 |
|------------|------|------|------|
| Population | | | |
| Naissances | | | |
| Décès | | | |
| Immigrés | | | |
| Emigrés | | | |

2- Quelle est l'origine des immigrés à Lompoul sur mer et à Potou sur mer ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

3- Quelle est la durée de séjour des immigrés à Lompoul sur mer et à Potou sur mer ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

4- Quelle est l'origine des immigrés qui finissent par demeurer à Lompoul sur mer et à Potou sur mer ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Résumé du mémoire de Master II

ANALYSE DES INCIDENCES GEOGRAPHIQUES LIEES AUX PROJETS VN ET PZGC SUR LA GRANDE COTE : LES CAS DE LOMPOUL SUR MER ET POTOU SUR MER

L'espace littoral de Lompoul sur mer et de Potou sur mer, sur la Grande Côte du Sénégal, autrefois partagé par des pêcheurs, des agriculteurs et des éleveurs, est aujourd'hui convoité par d'autres acteurs. En effet, cet espace côtier accueille deux grands projets d'aménagement qui sont la création d'une Ville nouvelle à Lompoul Sur Mer et l'extraction de zircon à Potou Sur Mer. Ces programmes remettent en cause les principes coutumiers et habituels de gestion de l'espace littoral et la complémentarité entre secteurs d'activités comme la pêche, l'agriculture et l'élevage. Le nouveau cadre institutionnel et réglementaire de gestion de l'espace littoral, favorisant l'introduction des terres côtières dans le marché, se traduit par la transformation de l'espace littoral en « rente foncière » convoitée par des acteurs de nature et d'origines diverses et d'objectifs parfois contradictoires et mal accueillis par les riverains. Ce nouveau contexte entraîne des dynamiques socio-spatiales et économiques complexes et conflictuelles, malgré les initiatives dites « participatives ». Quelle est l'ampleur de ces dynamiques ? Comment se traduisent-elles à Lompoul sur mer et à Potou sur mer ? Quelles sont les stratégies adoptées par les populations locales face à ces dynamiques évoquées ?

La recherche documentaire, réalisée entre novembre 2009 et juillet 2010, dans les bibliothèques, centres de documentation universitaires et des institutions étatiques et locales, consistant en la consultation des atlas, dictionnaires, encyclopédies, ouvrages généraux, ouvrages spécialisés, articles, thèses et mémoires nous a permis de recueillir des données scientifiques et administratives relatives au sujet intitulé «Analyse des incidences géographiques liées aux projets VN et PZGC sur la Grande Côte : les cas de Lompoul sur mer et Potou sur mer».

Ce mémoire apporte un éclairage essentiel sur deux concepts et dimensions de la géographie - géographie physique et géographie politique - permettant d'analyser les atouts naturels et les fondements humains favorables aux activités socioéconomiques au littoral de Lompoul sur mer et Potou sur mer, justifiant l'implantation du projet Ville nouvelle (VN) et du Projet Zircon Grande Côte (PZGC) sur cette zone côtière. Ce littoral y est présenté comme cadre géographique favorable à l'agropastoralisme, à l'industrie et au tourisme et les zones maritimes, comme atouts économiques. Les territoires et les aires socioculturelles de Lompoul sur mer et Potou sur mer en tant que cadre politique attestent un milieu stable, favorable aux activités agropastorales, industrielles et touristiques. Ce travail de recherche éclaire aussi de façon originale les incidences géographiques du projet Ville nouvelle et du Projet Zircon Grande Côte à Lompoul sur mer et à Potou sur mer. D'une part, le littoral apparaît en tant qu'espace d'enjeux divers et conflictuels et, d'autre part, son aménagement et la rente foncière côtière qui en découle, comme facteur de dynamiques spatiales. In fine, ces projets d'aménagement du littoral entraînent des dynamiques spatiales (territoriales et urbaines), démographiques (migrations et croissance) et socioéconomiques (notamment en termes de reconversion socioprofessionnelle).